

Université du Québec à Chicoutimi



# DEMANDE D'ADHÉSION À SPORT INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN

UQAC

## Table des matières

10.10.2.3.1	Contrôle du rendement dans les études des étudiants-athlètes. ....	3
10.10.2.3.2	Contrôle et administration de l'aide financière octroyée aux étudiants athlètes. ....	3
10.10.2.3.3	Contrôle et administration de l'aide financière octroyée aux étudiants athlètes. ....	4
10.10.2.3.4	L'aspect financier et budgétaire du programme de bourses d'études sportives détaillant les sources de revenus et les conditions d'octroi des bourses. ....	4
10.10.2.3.5	L'encadrement sur le plan éthique des athlètes et des entraîneurs (peut être une politique de l'université, une convention collective, un code d'éthique du service des sports ou tout autre moyen). ....	6
10.10.2.3.6	La gestion des championnats. ....	6
10.10.2.3.7	Le marketing. ....	7
10.10.2.3.8	Le budget du programme interuniversitaire détaillant les revenus et les dépenses. ....	9
10.10.2.5	L'université doit démontrer que ses équipes peuvent rivaliser avec celles d'U SPORTS (dossier de résultats) ou comment elles comptent le devenir au plus tard d'ici six ans. ....	10
10.10.2.6	L'université doit démontrer le support de sa communauté (statistiques de présence à des matchs, couverture par les médias, soutien de commanditaires, etc.) ....	11
10.10.2.7	L'université doit démontrer son engagement envers l'équité entre les deux sexes (budgets, encadrement, salaires, aide financière, politique à cet égard, etc.) ....	12
10.10.2.8	L'université doit démontrer son engagement à l'endroit de la professionnalisation de son personnel (entraîneurs accrédités, permanence des intervenants, etc.) ....	12
	Entraîneurs Volleyball féminin. ....	13
	Entraîneurs Cross-country et athlétisme. ....	15
	Entraîneurs Hockey. ....	18
10.10.2.9	L'université doit démontrer sa compétence dans le domaine des communications. ....	21
10.10.2.10	L'université doit démontrer son accès à des officiels qualifié (arbitres, etc.) ....	22
10.10.2.11	L'université doit démontrer la qualité des installations disponibles pour assurer un accueil bien réussi des événements. ....	22

### 10.10.2.3.1 Contrôle du rendement dans les études des étudiants-athlètes.

Les étudiants-athlètes peuvent compter sur un responsable académique. Ce dernier a comme rôle, entre autres, de suivre le dossier académique des étudiants-athlètes. Il doit intervenir auprès de ceux qui ne remplissent plus ou sont sur le point de ne plus remplir les exigences de leur programme d'études. Nous sensibilisons le personnel encadrant (p. ex., entraîneurs ...) et les étudiants-athlètes au sujet du rendement dans les études. Ces derniers doivent absolument être au courant qu'ils ont à maintenir une certaine moyenne académique. Nous tenons une rencontre présaison avec les étudiants-athlètes pour leur expliquer le fonctionnement avec les différents services offerts aux étudiants-athlètes. Un guide est aussi remis lors de cette rencontre. L'objectif est de responsabiliser les étudiants-athlètes face à ses devoirs d'étudiant et d'athlète. Plusieurs services d'aide sont offerts et sont très facilement accessibles. Les étudiants-athlètes peuvent facilement prendre rendez-vous via un portail web: <https://sae.uqac.ca/rendezvous/>

Nous avons également depuis peu une politique relative à l'encadrement du sport d'excellence. Pour plus de précisions, veuillez consulter l'annexe 1.

### 10.10.2.3.2 Contrôle et administration de l'aide financière octroyée aux étudiants athlètes.

Au début de chaque trimestre avant les premières compétitions, le responsable du sport d'excellence avec l'aide du registraire de l'UQAC valide l'admissibilité des étudiants-athlètes. Les étudiants-athlètes sont tenus d'informer le responsable du sport universitaire de tout changement au niveau des cours suivis (p. ex., abandon de cours). Lors de la rencontre présaison, les étudiants-athlètes sont mis au courant des règlements à respecter pour conserver leur admissibilité.

### 10.10.2.3.3 Contrôle et administration de l'aide financière octroyée aux étudiants athlètes.

L'aide financière administrée aux étudiants-athlètes est la même que les étudiants réguliers. Le tout est géré par le bureau de l'aide financière de l'UQAC. Le bureau de l'aide financière de l'UQAC fournit de l'information et/ou de l'assistance-conseil aux étudiants dans leurs démarches relatives aux prêts et bourses. Il agit également comme intermédiaire entre l'étudiant et le gouvernement du Québec en matière de transmissions de dossiers, de confirmations de renseignements et de suivis.

De plus, l'UQAC offre gracieusement différents ateliers relatifs au soutien financier pour informer les étudiants sur les bourses, les prêts et bourses et sur différents aspects de l'éducation financière. La programmation vise à outiller les étudiants afin qu'ils puissent prendre les bonnes décisions quant à la gestion de leur budget ainsi qu'à la préparation de leurs dossiers de candidatures pour les différents concours de bourses. Lors de la rencontre présaison, les étudiants-athlètes sont sensibilisés aux services mis à leur disposition en lien avec l'aide financière. De plus amples détails sont disponibles sur le site web du bureau de l'aide financière : <https://sae.uqac.ca/soutien-financier/>

### 10.10.2.3.4 L'aspect financier et budgétaire du programme de bourses d'études sportives détaillant les sources de revenus et les conditions d'octroi des bourses.

La mise en place d'une politique en lien avec les bourses d'études sportives (BES) n'est pas encore rédigée. Cependant, nous sommes actuellement affairés à développer notre offre de bourses. Cela nous permettra de compléter notre politique sur les BES dans un futur rapproché. Actuellement, voici ce que nous offrons en termes de BES. Nous avons 2 types de bourses : les bourses de recrutement et les bourses d'excellence. Toutes nos bourses sont offertes par différents donateurs et organismes. Plus spécialement, deux organismes internes à but non lucratif : La Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi (FUQAC) et la Corporation d'aide au Pavillon sportif de l'UQAC (CAPS) sont responsables d'approcher les donateurs potentiels, d'effectuer des campagnes de levée de fonds et de trouver des commanditaires.

Les bourses sont offertes aux étudiants-athlètes se démarquant dans une discipline sportive ainsi que dans la qualité de leur dossier académique. Il est à noter que les BES et les bourses de recrutement que nous octroyons sont en cohérence avec les règlements d'U SPORTS et le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ).

Au niveau des bourses de recrutement, il y a des bourses annuelles (bourses de recrutement INUK) et une bourse d'une durée de trois ans (la bourse INUK-MAGE) :

### **1. Les bourses de recrutement INUK**

Elles s'adressent aux étudiants sortants des collèges québécois invités à rejoindre une des équipes sportives des INUK de l'UQAC par un des entraîneurs de l'Université. Pour être admissibles, les étudiants doivent présenter une demande d'admission avant le 15 avril pour le trimestre d'automne.

Les critères de sélection sont la performance sportive et la qualité du dossier académique au collégial.

Les bourses de recrutement sont versées sous la forme d'exemptions de frais de scolarité pour les deux premiers trimestres d'études. Les versements sont effectués entre la date limite d'annulation de cours sans mention d'échec et avec remboursement et la date limite de paiement des frais de scolarité inscrites au calendrier universitaire. En l'absence de dossier jugé satisfaisant par le comité de sélection, l'UQAC se réserve le droit de ne pas attribuer une ou plusieurs bourses. Ces bourses sont gérées par le Service aux étudiants. Cette année, nous prévoyons octroyer 14 bourses de recrutement pour un montant total de 42 000\$.

### **2. La bourse INUK-IMAGE**

Cette bourse est décernée à la meilleure candidature identifiée par le comité de sélection parmi les candidats aux bourses de recrutement discutées précédemment. Cette bourse est versée sous la forme d'exemption de frais de scolarité pour trois (3) années d'études. Cependant, l'étudiant doit maintenir une moyenne égale ou supérieure à la moyenne de référence du programme pour pouvoir bénéficier de celle-ci. S'il advenait que le récipiendaire n'ait pas réussi à obtenir la moyenne de référence, le versement de la bourse serait alors suspendu pour être reporté d'un trimestre afin de permettre à l'étudiant-athlète de rétablir la situation. Au

trimestre suivant, si les conditions minimales de versements étaient à nouveau atteintes, le récipiendaire pourrait alors toucher le versement suspendu ainsi que le versement initialement prévu. Cette bourse provient du MAGE-UQAC qui est l'association des étudiantes et étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

Les autres types de bourses disponibles sont les Bourses d'Excellence. Les bourses d'excellence académique, sportive ou d'implication proviennent de différents donateurs que ce soit à travers la Fondation de l'UQAC ou encore la Corporation d'aide au Pavillon sportif. Cette année, nous avons à émettre 14 bourses (variant entre 1 000 \$ et 1 500 \$ chacune) à nos étudiants-athlètes. Cela représente un montant total de 18 000\$. Les critères d'octroi des bourses sont régis par le bureau de l'aide financière du Service aux étudiants. L'attribution des bourses d'excellence se fait en respectant les conditions d'admissibilité, les critères de sélection de chaque programme ainsi que les exigences des donateurs. Pour chacune des bourses, les postulants doivent respecter les directives en vigueur et les dates limites déjà établies pour le dépôt des formulaires <https://sae.uqac.ca/bourses-detudes/>

Pour voir la liste des bourses d'Excellence référez-vous à l'annexe 2.

#### 10.10.2.3.5 L'encadrement sur le plan éthique des athlètes et des entraîneurs (peut être une politique de l'université, une convention collective, un code d'éthique du service des sports ou tout autre moyen).

Un document d'orientation destiné aux étudiants-athlètes a été créé pour clarifier les règles de conduite, les règlements ainsi que les services offerts aux étudiants-athlètes qui font partie d'une équipe INUK. Voir annexe 3 et 4.

#### 10.10.2.3.6 La gestion des championnats.

Très peu de championnats se sont déroulés à l'Université du Québec à Chicoutimi. Cependant, un tournoi de volleyball féminin universitaire division 2 a lieu annuellement. De plus, tous les quatre ans, le championnat provincial universitaire de volleyball féminin division 2 se tient à l'Université du Québec à Chicoutimi. Voici une liste des derniers championnats ayant été

accueillis : championnat provincial universitaire de volleyball féminin D2 (2016-2017), championnat régional de gymnastique (2017-2018), championnat canadien de judo (2017-2018). Sur une base annuelle, nous accueillons le championnat d'athlétisme régional scolaire. Cette année, nous recevrons le championnat provincial de volleyball collégial masculin D2 (2022-2023).

Comme mentionné au point 10.10.2.11, nous disposons de toutes les installations nécessaires pour accueillir différents types de tournoi. Plusieurs locaux sont disponibles et peuvent faire office de petits bureaux et/ou de vestiaires. Le Pavillon sportif est directement relié par un tunnel à l'aréna de même qu'aux autres pavillons de l'Université du Québec à Chicoutimi. Cela facilitant considérablement l'accessibilité à plusieurs espaces supplémentaires.

### 10.10.2.3.7 Le marketing

Le Service des communications et des relations publiques de l'Université du Québec à Chicoutimi a désigné une agente de communication qui a la responsabilité de la promotion du sport universitaire.

À l'heure actuelle, voici quelques éléments qui ont été accomplis ou bien qui sont en cours en termes de marketing. Une refonte du site Web des INUK a été effectuée et ce dernier a été intégré à l'infrastructure Web de l'Université du Québec à Chicoutimi. Le site Web présente, désormais, les galeries des équipes (athlètes et personnel d'encadrement) incluant plusieurs informations pertinentes (sport et position, CV, programme d'études, etc.). Il y a également un calendrier interactif et segmenté par discipline (camps de sélection, matchs, tournois et championnats). Nous sommes présentement affairés à consolider l'image de marque puisque le nom INUK, étant un mot emprunté au peuple inuit, devait faire l'objet d'une validation quant à son emploi auprès d'un représentant du peuple inuit. Plusieurs outils de promotion ont été développés et produits tels que des photos de style corporatif (de type studio), des imprimés (pour la représentation et l'habillage interne), des icônes/pictogrammes pour chaque discipline, des panneaux d'affichage corporatifs grand format (campus).

Parallèlement, nous nous efforçons à augmenter la notoriété de nos équipes sportives. Pour ce faire, nous mettons à contribution les étudiants-athlètes en les impliquant dans plusieurs activités institutionnelles (p. ex., soirées de levée de fond, fêtes d'employés, fêtes étudiantes, etc.). Nous sommes également en train de mettre en place des partenariats ciblés avec différents organismes et institutions (p. ex., Héma-Québec, Centraide, établissements d'enseignement collégial). Du placement publicitaire divers est aussi effectué, notamment dans les agendas scolaires des collèges régionaux et auprès d'organisations sportives (p. ex., club de hockey junior majeur des Saguenéens de Chicoutimi, stations de ski régionales, etc.). Une plateforme de nouvelles organisationnelles (UQActualité) assure une couverture complète des compétitions sportives et autres événements/honneurs en lien avec le sport universitaire. Enfin, une boutique en ligne de marchandise (p. ex., chandails, tuques, casquettes, survêtements de sports, etc.) à l'effigie des INUK a été mise sur pied. Rappelons également que l'Université du Québec à Chicoutimi jouit d'excellentes relations avec la presse régionale. Cela nous assure de bénéficier d'une très bonne couverture médiatique des performances de nos équipes sportives et de nos étudiants-athlètes.

### 10.10.2.3.8 Le budget du programme interuniversitaire détaillant les revenus et les dépenses.

Un budget total de 695 450 \$ est prévu pour appuyer le sport universitaire. L'Université du Québec à Chicoutimi a considérablement augmenté le financement dédié aux équipes sportives depuis l'an passé. La Corporation d'Aide au Pavillon Sportif (CAPS) et la Fondation de l'UQAC (FUQAC) contribuent aussi au financement du sport universitaire sous la forme de bourses de recrutement, de bourses d'excellence ainsi qu'à l'achat d'équipements sportifs spécialisés.

<b>Budget 2023-2024</b>	
<b>Description</b>	<b>Dépense</b>
Professionnel surnuméraire (portion du salaire coordonnateur du sport d'Excellence)	66 673 \$
Contractuel (salaire Entraîneur-chef)	168 000 \$
Contractuel (salaire entraîneur-adjoint, chauffeur, RH pour les matchs)	118 000\$
Parts employeur totales	48 988 \$
Frais réunion, alimentaire, Gala	13 600\$
Frais déplacements (Hotel, transport, rapport de dépenses entraîneurs, frais de recrutement)	142 800 \$
Licence pour logiciels	2 000 \$
Fournitures matériel spécialisé (vêtements, équipements articles, promotionnels)	110 250 \$
Honoraires professionnels (physiothérapeute externe, photographe)	20 000 \$
Équipement informatique	1 700 \$
Location pour activité	3 500 \$
<b>Total</b>	<b>695 450 \$</b>

### 10.10.2.5 L'université doit démontrer que ses équipes peuvent rivaliser avec celles d'U SPORTS (dossier de résultats) ou comment elles comptent le devenir au plus tard d'ici six ans.

Notre équipe de volleyball féminin a terminé au deuxième rang cette année. Cependant, celle-ci a dominé toute l'année en saison régulière. L'année précédente, elle avait ravi le premier rang.

Voici les mesures qui ont été ou seront prises pour améliorer notre équipe. Depuis l'an passé, nous avons priorisé les plateaux sportifs pour les étudiants-athlètes de volleyball. C'est-à-dire que nous avons laissé la priorité aux étudiants-athlètes de volleyball pour les heures de pratique et ils ont droit à deux gymnases au lieu d'un seul gymnase. Notre entraîneur-chef est à temps plein depuis l'an passé. Nous avons également embauché un entraîneur assistant supplémentaire pour porter le compte à trois entraîneurs assistants. Ce dernier à jouer en volleyball masculin pour l'Université de Sherbrooke en division 1. Depuis 2 ans, nous avons une ressource à temps partiel (kinésiologue) dédiée à la préparation physique des athlètes tout au long de l'année et non pas seulement pour la durée de la saison de volleyball. De plus, nous avons augmenté le temps d'encadrement des athlètes en entraînement musculaire. La saison prochaine, nous allons ajouter le volet préparation mentales. Un préparateur mental viendra donner des ateliers à nos étudiantes-athlètes pour les aider à gérer le stress et la pression. Un physiothérapeute accompagnera les étudiantes-athlètes avant les pratiques ainsi que lors des matchs à domicile et sur la route.

Du côté de notre équipe de cross-country masculin, nous avons terminé en sixième position cette année et en cinquième position l'année précédente. Au niveau de l'athlétisme, nous nous sommes classés en huitième position masculins et féminins.

Dans une perspective d'amélioration de nos performances, un budget pour l'embauche d'un entraîneur à temps plein a été prévu. L'entraîneur sera pleinement consacré à développer le cross-country et l'athlétisme. En ce moment, nous disposons d'une ressource hautement qualifiée, mais cette dernière ne travaillait qu'à temps partiel. Cela n'aidant évidemment pas au plein développement de ces deux disciplines. Depuis les deux dernières années, nous avons réussi à recruter un entraîneur de lancer et un entraîneur de sprint. Ces deux entraîneurs étant à temps partiel. Le volet préparation musculaire a été grandement amélioré puisqu'un

kinésiologue est désormais responsable d'assumer cette tâche. Il nous paraît évident que de disposer d'un entraîneur à temps plein facilitera le recrutement des étudiants-athlètes et le développement de ces disciplines.

### 10.10.2.6 L'université doit démontrer le support de sa communauté (statistiques de présence à des matchs, couverture par les médias, soutien de commanditaires, etc.)

Considérant que nous sommes dans un processus de développement du sport universitaire, ce volet n'est pas très étoffé. Pour vous mettre en contexte, auparavant nous avions des équipes sportives pour les disciplines sportives suivantes : cross-country, athlétisme et volleyball. Pour ce qui est du cross-country et de l'athlétisme, toutes les compétitions se déroulent à l'extérieur (Québec, Montréal, Sherbrooke). Le seul sport où nous recevions d'autres équipes sportives est le volleyball et, malheureusement, nous ne recevions ces équipes que pour un tournoi se déroulant sur une seule fin de semaine annuellement. Il en va de soi que cela n'aide pas à créer l'habitude et le sentiment d'appartenance dans sa communauté.

Cependant, lors de ces tournois annuels, une foule estimée à entre 100 et 150 spectateurs étaient présente. En ce moment, nous sommes en train de mettre sur pied une équipe universitaire de hockey en division 2. Cette année, toutes nos parties jouées étaient des parties hors-concours, mais l'an prochain, nous serons officiellement en division 2. Lors de ces parties hors-concours (7 à domicile), nous accueillions gracieusement entre 300 et 350 spectateurs les jeudis (notre aréna possède une capacité maximale de 500).

Les autres parties se déroulant à domicile étaient les vendredis ou les samedis sur l'heure du midi, celles-ci attiraient tout de même entre 75 et 100 spectateurs malgré l'horaire défavorable. Mentionnons également que toutes les parties étaient diffusées sur le Web et étaient regardées par plus d'une vingtaine de personnes à chaque occasion.

Enfin, pour ce qui est de la couverture médiatique, chaque évènement sportif ayant eu lieu à domicile a été couvert par des journalistes. Les performances de nos équipes sportives réalisées à l'extérieur font aussi l'objet de chroniques dans les médias régionaux. Avec l'augmentation, dès la prochaine année, du nombre de parties de hockey et de tournois de volleyball qui se

dérouleront à domicile de même qu'à l'extérieur, nos collaborations et échanges avec les médias régionaux seront beaucoup plus fréquents et permettront donc d'améliorer la visibilité de même que la notoriété de nos équipes sportives.

### 10.10.2.7 L'université doit démontrer son engagement envers l'équité entre les deux sexes (budgets, encadrement, salaires, aide financière, politique à cet égard, etc.)

Il n'y a pas de politique à cet égard pour l'instant. Par ailleurs, il serait difficile de comparer puisque nous n'avons pas d'équipe de volleyball masculin, seulement une équipe de volleyball féminin. Pour cette équipe, nous octroyons des montants se trouvant dans la moyenne de ce que les autres universités accordent pour ce sport. Nous avons aussi l'athlétisme et le cross-country. Dans ces disciplines, nous avons beaucoup plus de garçons que de filles. Cela est bien évidemment involontaire, mais il semble avoir moins de filles intéressées à faire de la compétition dans ces disciplines. De plus amples détails concernant les salaires octroyés se retrouvent dans la section 10.10.2.3.8.

Pour chacun des sports, les services sont équivalents. Nous avons en entraîneurs à temps plein par discipline, nous fournissons l'équipement, le transport et l'hébergement pour les compétitions. Nous avons de la préparation physique, de la préparation mentale et un service de physiothérapie.

### 10.10.2.8 L'université doit démontrer son engagement à l'endroit de la professionnalisation de son personnel (entraîneurs accrédités, permanence des intervenants, etc.)

Tout notre personnel encadrant (entraîneurs, préparateurs physiques, préparateur mental et thérapeutes) est contractuel. Les contrats sont renouvelables annuellement. Depuis les deux dernières années, nous travaillons à améliorer les salaires offerts à nos entraîneurs de même qu'à leurs payer des formations avancées. Lorsqu'un membre de notre personnel encadrant repère une formation qui pourrait l'intéresser, ce dernier est encouragé à en discuter avec le responsable du sport universitaire qui en évaluera la pertinence. Si celle-ci est jugée pertinente,

le membre sera autorisé à la suivre et se verra rembourser les coûts reliés. Les coûts d'accréditation du personnel encadrant est aussi remboursé. Pour s'assurer de la rétention de notre personnel encadrant et pour développer un fort sentiment d'appartenance, nous avons augmenté les salaires afin qu'ils soient dans la moyenne des autres universités et nous avons bonifié l'offre de formations. Les entraîneurs à temps plein de même que les préparateurs physiques à temps plein ont désormais leur bureau. Ils disposent tous d'un ordinateur et de logiciels pour gérer leur équipe et les résultats. Chacun se voit aussi offrir une garde-robe complète (veste d'hiver, chandail, casquette, tuque, pantalon, short, sac de sport). Un des objectifs poursuivis est de d'offrir aux contractuels une amélioration continue de leur condition par l'augmentation de leur salaire en fonction de leur expérience et de leurs compétences développées mais aussi par l'opportunité d'acquérir une permanence en fonction de l'évolution du développement du sport universitaire sur le plus long terme.

## Entraîneurs Volleyball féminin

### Luc Gaudreault-Martel (Entraîneur-chef)

#### Formation

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé, Université du Québec à Chicoutimi, 2011-2019.

Diplôme avancé en entraînement du volleyball (niveau 4), Institut national du sport, 2017-2020.

Performance analyst and statistician training, Volleyball Canada, 2021.

#### Parcours professionnel

Entraîneur chef des INUK Volleyball, Université du Québec à Chicoutimi, 2018 à aujourd'hui

Entraîneur de volleyball et agent de développement, Club de Volleyball Saguenay, 2013 à aujourd'hui.

Évaluateur de la formation des entraîneurs de volleyball, Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), 2020 à aujourd'hui.

## **Jérémy Lepage (Entraîneur-adjoint)**

### **Formation**

Technique en physiothérapie, Cégep de Chicoutimi, 2019-2022.

Baccalauréat en kinésiologie, Université du Québec à Chicoutimi 2023 à aujourd'hui.

Formation Volleyball développement coach et volleyball performance coach, Association canadienne des entraîneurs, 2022 à aujourd'hui.

### **Parcours professionnel**

Entraîneurs adjoint des INUK Volleyball, Université du Québec à Chicoutimi, 2021 à aujourd'hui.

Entraîneur de Volleyball, Club de Volleyball Saguenay, 2020 à aujourd'hui.

Entraîneurs adjoint, Jeux Sanglace, 2022 à aujourd'hui.

### **Parcours sportif**

Joueur de volleyball D1 Noir et Or de Montagne, Ligue de l'Ontario, 2016-2018

## **David Tremblay (Entraîneur-adjoint et physiothérapeute)**

### **Formation**

Technique sciences de la nature, Cégep de Jonquière, 2016-2018.

Baccalauréat/Maîtrise en physiothérapie, Université du Québec à Chicoutimi, 2018-2022.

### **Parcours professionnel**

Entraîneurs adjoint des INUK Volleyball, Université du Québec à Chicoutimi, 2018 à aujourd'hui.

Physiothérapeute des INUK Volleyball, Université du Québec à Chicoutimi, 2023 à aujourd'hui.

Physiothérapeute, CEME Saguenay, 2022 à aujourd'hui.

### **Parcours sportif**

Joueur de volleyball D2 Gaillards, Cégep de Jonquière, 2016-2018.

Joueur de volleyball D1 Titans, Cégep Limoilou, 2014-2015.

Joueur de volleyball D2 Impulsifs de Charlevoix, Club de Volleyball Impulsifs(vs) de Charlevoix, 2012-2014.

### **Pier-Olivier Gravel (Entraîneur-adjoint)**

#### **Formation**

Technique en comptabilité, Cégep de Jonquière, 2014-2017.

Baccalauréat en comptabilité, Université de Sherbrooke, 2017-2021.

Niveau 2 en Volleyball, Programme national de certification des entraîneurs de Volleyball Canada).

#### **Parcours professionnel**

Entraîneurs adjoint des INUK Volleyball, Université du Québec à Chicoutimi, 2021 à aujourd'hui.

Entraîneur adjoint équipe U18, Club de Volleyball Saguenay, 2021-2022.

Entraîneur-chef équipe U15, Club de Volleyball Saguenay pour l'équipe, 2016-2017.

#### **Parcours sportif**

Joueur de volleyball D1 Vert et Or, Université de Sherbrooke, 2017-2021.

Joueur de volleyball D2 Gaillards, Cégep de Jonquière, 2014-2017.

Joueur de volleyball, Club de Volleyball Saguenay, 2010-2014.

### **Entraîneurs Cross-country et athlétisme**

#### **Laurence Normandin (Entraîneuse-chef)**

#### **Formation**

Baccalauréat en kinésiologie, Université du Québec à Chicoutimi, 2018 à 2020.

Maitrise en performance sportive en kinésiologie, Université Laval, 2020 à aujourd'hui.

Niveau 1 : Entraîneur sportif, Programme national de certification des entraîneurs, Fédération québécoise d'athlétisme, statut formé.

Niveau 2 : Entraîneur de club (endurance, sprint et haies), Programme national de certification des entraîneurs, Fédération québécoise d'athlétisme, statut formé.

Niveau 3 : Développement compétitif (endurance), Programme national de certification des entraîneurs, Fédération québécoise d'athlétisme, statut formé.

### **Parcours professionnel**

Entraîneuse d'athlétisme, Club civil Jakours Athlétisme, 2017 à aujourd'hui.

Entraîneuse d'athlétisme, Programme de Sport-Art-Études, Polyvalente d'Arvida 2017 à aujourd'hui.

Responsable du programme Sport-Art-Études Athlétisme, Polyvalente d'Arvida 2022 à aujourd'hui.

Entraîneuse d'athlétisme, Jeux du Québec, 2018 à aujourd'hui.

Entraîneuse sur l'équipe du Québec, Jeux de la Légion, 2022 à aujourd'hui.

### **André Soucy (Entraîneur-adjoint et préparateur physique lancer du poids)**

#### **Formation**

Baccalauréat en kinésiologie, Université du Québec à Chicoutimi, 2017 à 2019.

Maitrises en en kinésiologie, Université du Québec à Chicoutimi, 2020 à aujourd'hui.

Niveau 1 en haltérophilie, Fédération québécoise d'haltérophilie, certifié.

Niveau 2 en athlétisme (lancers), Programme national de certification des entraîneurs, statut formé.

#### **Parcours professionnel**

Directeur et entraîneur, Club de d'haltérophilie Zeus, 2023 à aujourd'hui.

Entraîneur et préparateur physique lancer du poids INUK Athlétisme, Université du Québec à Chicoutimi, 2021 à aujourd'hui.

Entraîneur pour le lancer du poids, l'haltérophilie et préparateur physique, Club civil Jakours Athlétisme, 2019 à aujourd'hui

Préparateur physique, Club de Volleyball Saguenay, 2020-2021

Préparateur physique INUK Volleyball, Université du Québec à Chicoutimi, 2019-2020.

Entraîneur dans la salle de conditionnement physique, université du Québec à Chicoutimi, 2016-2019.

Entraîneur en haltérophilie et en entraînement fonctionnel, Impact, 2015.

### **Jean-Paul Coulombe (Entraîneur-adjoint Sprint)**

#### **Formation**

Baccalauréat en administration, Université du Québec à Chicoutimi, 2011-2014.

Niveau 2 : Entraîneur saut et lancer, Programme national de certification des entraîneurs, Fédération québécoise d'athlétisme.

#### **Parcours professionnel**

Entraîneur d'athlétisme sprint et saut, Club civil Jakours Athlétisme, 2016 à 2019.

### **Anaïs Beaulieu (Kinésologue préparateur Volleyball, Crosscountry et Athlétisme)**

#### **Formation**

Baccalauréat en kinésiologie, Université du Québec à Chicoutimi, 2019 à 2022.

#### **Parcours professionnel**

Préparatrice physique INUK, Université du Québec à Chicoutimi, 2022 à aujourd'hui.

Kinésiologue et instructrice de cours de groupe, Université du Québec à Chicoutimi, 2020 à aujourd'hui.

Entraîneuse pour adulte et enfant, Crossfit Saguenay, 2019-2022.

Entraîneuse de gymnastique récréative et cheerleading, Gymnastique Saguenay, 2014-2020.

## Entraîneurs Hockey

### Simon Gaudreault (Entraîneur-chef)

#### Formation

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique à la santé, Université du Québec à Chicoutimi, 2008 à 2012.

Diplôme d'études supérieures spécialisée en administration scolaire, 2019 à aujourd'hui.

#### Parcours professionnel

Entraîneur chef des INUK hockey, Université du Québec à Chicoutimi, 2022 à aujourd'hui.

Coordonnateur et entraîneur chef des Aigles (programme de hockey Excellence), Cité étudiante de Roberval, 2018 à 2022.

Coordonnateur de l'Académie des Sagas, Saguenéens de Chicoutimi, 2018-2021.

Entraîneur adjoint, Saguenéens de Chicoutimi, 2016-2018.

Entraîneur adjoint Midget AAA, Élites de Jonquière, 2014-2016.

Enseignant en éducation physique, Commission scolaire Jonquière et Pays des Bleuets, 2012-2019.

Entraîneur-chef Bantam AA, Hockey Espoir, 2012-2013.

## **Mathieu Simard (Entraîneur-adjoint)**

### **Formation**

Diplôme d'études professionnel intervention en sécurité incendie, Institut de protection contre les incendies du Québec, 2002-2003.

Diplôme d'étude collégial, Prévention des incendies, Cégep de Chicoutimi, 2004-2005.

### **Parcours professionnel**

Entraîneur adjoint des INUK hockey, Université du Québec à Chicoutimi, 2022 à aujourd'hui.

Entraîneur-chef novice A, Élites de Jonquière, 2019-2021.

Entraîneur-maître MAGH, Élites de Jonquière, 2012-2013.

Entraîneur-adjoint Peewee BB, Élites de Jonquière, 2010-2011.

## **Julien Bastien (Kinésologue préparateur physique hockey)**

### **Formation**

Baccalauréat en kinésiologie, Université du Québec à Chicoutimi, 2017 à 2020.

### **Parcours professionnel**

Préparateur physique et responsable de l'équipement INUK, Université du Québec à Chicoutimi, 2022 à aujourd'hui.

Kinésologue et instructeur de cours de groupe, Université du Québec à Chicoutimi, 2020 à aujourd'hui.

Kinésologue et instructeur de cours de groupe, Forces armées Canadiennes 2020-2021.

Entraîneur dans la salle de conditionnement physique, université du Québec à Chicoutimi, 2018-2020.

## **Marc-André Boudreault Rasmussen (Kinésiologue préparateur mental)**

### **Formation**

Baccalauréat en kinésiologie, Université du Québec à Chicoutimi, 2013 à 2017.

Maîtrise en préparation mental, Université du Québec à Chicoutimi, 2021 à aujourd'hui.

### **Parcours professionnel**

Préparateur mental INUK, Université du Québec à Chicoutimi, 2022 à aujourd'hui.

Kinésiologue et instructeur de cours de groupe, Université du Québec à Chicoutimi, 2021 à aujourd'hui.

Kinésiologue et instructeur de cours de groupe, Forces armées Canadiennes 2017-2021.

## **Simon Desbiens (Physiothérapeute INUK hockey)**

### **Formation**

Baccalauréat/Maîtrise en physiothérapie, Université McGill, 2015-2019.

### **Parcours professionnel**

Physiothérapeute, Centre physio plus sport, 2019 à aujourd'hui.

## 10.10.2.9 L'université doit démontrer sa compétence dans le domaine des communications.

Le programme de sport universitaire de l'UQAC peut compter sur une équipe chevronnée en matière de communication. Le Service des communications et des relations publiques (SCRCP) de l'UQAC compte 17 employés et offre des services spécialisés dans plusieurs domaines :

### **Communication institutionnelle**

- diffusion et rayonnement de l'actualité universitaire
- communication stratégique interne et externe

### **Événementiel**

- coordination des événements institutionnels
- soutien logistique

### **Web**

- veille sur la présence de l'UQAC et de ses composantes sur le Web
- accompagnement des secteurs universitaires dans leurs projets multimédias

### **Graphisme, photo et vidéo**

- mise en valeur visuelle des projets institutionnels
- protection de l'image de marque de l'Université

### **Recrutement étudiant**

- stratégies promotionnelles pour mettre en valeur les programmes de l'Université
- activités de recrutement à l'aide de techniques de communication efficaces

### **Relations avec les diplômés**

- mise en valeur du parcours des diplômés de l'UQAC
- organisation de tout événement offert aux diplômés

### **Développement de la philanthropie**

- coordination de la sollicitation annuelle auprès des donateurs de bourses
- participation au processus d'octroi des bourses

Plusieurs professionnels et techniciens interviennent pour répondre aux demandes et aux attentes du programme de sport universitaire. De la réalisation d'un plan de communication à la mise en place d'événements de reconnaissance, en passant par la production de nouvelles et de matériel graphique et par l'instauration de stratégies intégrées de recrutement, les membres de l'équipe du SCRP sont disponibles pour accompagner le programme de sport universitaire et ses étudiants-athlètes afin de favoriser la réussite de leurs projets.

#### 10.10.2.10 L'université doit démontrer son accès à des officiels qualifié (arbitres, etc.)

Ce volet est couvert par le Réseau du Sport étudiant québécois (RSEQ) qui est en charge d'effectuer les demandes d'officiels qualifiés auprès des différentes associations provinciales.

#### 10.10.2.11 L'université doit démontrer la qualité des installations disponibles pour assurer un accueil bien réussi des événements.

L'Université du Québec à Chicoutimi a hérité du Pavillon sportif à la fin des Jeux d'hiver du Canada en 1983 et le Service des activités et des aménagements sportifs (SAAS) en assure la gestion depuis ce temps. Le Pavillon sportif contient un gymnase double. Il est d'une superficie de 1216,44 mètres carrés. Nous avons également un stade intérieur d'une superficie de 2954,6 mètres carrés entouré d'une piste de course intérieure de 180 mètres. Le stade intérieur à une surface hybride pour le volleyball, le badminton, le tennis, le soccer, le handball et pour le basketball.

Nous avons 2 vestiaires genrés. Une salle de conditionnement physique d'une superficie de 707 mètres carrés qui a été rénovée en 2021. Pour les événements, nous avons des estrades amovibles. Nous avons également 2 salles de danse d'une superficie de 213,9 mètres carrés et 237,2 mètres carrés, ainsi qu'une mezzanine d'une surface de 481,27 mètres carrés avec vue sur le gymnase double et le stade intérieur. Nous disposons de 4 salles de bain, 2 locaux convertibles en salle de réunion d'une superficie de 30 mètres carrés. Ainsi qu'une clinique de soins infirmiers. Nous avons également un mur d'escalade et un comptoir alimentaire de style bistro offrant un menu frais et des smoothies. Ce comptoir est ouvert lors des événements.

Sur le terrain de l'UQAC, un aréna est aussi présent. L'aréna a une superficie de 4 600 mètres carrés incluant la patinoire, 7 vestiaires pour les joueurs, 2 vestiaires pour les arbitres, une salle de premiers soins, un bureau collectif pour les entraîneurs, une galerie de presse et deux salles de classe pouvant se transformer en salon VIP pour regarder les matchs ou encore pour faire un événement pré-match. Les estrades de l'aréna ont une capacité de 300 personnes. Adjacents à l'aréna, nous avons un terrain synthétique extérieur (football/soccer) avec des estrades d'une capacité de 1 000 personnes. Mentionnons en terminant qu'un terrain naturel de soccer ainsi que des pistes de cross-country sont disponibles à proximité de l'UQAC de même que les installations du CÉGEP de Chicoutimi.

Quelques projets d'amélioration des infrastructures sportives sont planifiés. Dans la prochaine année, la surface du terrain synthétique sera remplacée et une piste d'athlétisme extérieure sera ajoutée. Cette dernière comportera six couloirs de 400 mètres et deux couloirs additionnels pour le 100 mètres. Le tableau indicateur sera aussi remplacé. Les travaux débiteront au courant de l'été 2023 et se termineront au printemps 2024. À plus brève échéance, c'est-à-dire d'ici la rentrée universitaire 2023, un salon pour les athlètes et un vestiaire pour l'équipe de hockey seront construits. Nous allons également améliorer notre système de diffusion vidéo de même que le système audio de l'aréna de même que ceux du gymnase afin d'améliorer la qualité de la diffusion web des matchs de volleyball.

D'autres améliorations et constructions sont envisagées, mais aucune date définitive n'est encore fixée pour ceux-ci. En voici quelques exemples : 1) le plancher du gymnase double devrait être changé bientôt; 2) l'Université du Québec à Chicoutimi a le projet d'ajouter un gymnase double et une piscine intérieure dans les prochaines années sur son terrain; et 3) développements de sentiers de cross-country à la station Simoncouche.

À proximité de l'UQAC, il y a un terrain naturel de soccer pouvant accueillir des matchs 5 contre 5, ainsi que des pistes de cross-country. Le parc Rivière-du-Moulin, qui offre plus de 35 km de sentiers, est à une distance de 2,3 km de l'UQAC. Plusieurs événements de cross-country se tiennent au courant de l'année dont le cross des couleurs qui accueille plus de 1200 coureurs (étudiants du primaire et du secondaire). Le cégep de Chicoutimi est également à 650 mètres de l'Université du Québec à Chicoutimi. Il possède plusieurs gymnases et une piscine intérieure. À 26,2 km de l'université, dans la réserve faunique des Laurentides, se trouve la Forêt

d'enseignement et de recherche Simoncouche de l'Université du Québec à Chicoutimi. Ce lieu est utilisé majoritairement pour l'enseignement et la recherche, mais il y aura prochainement le développement de quelques sentiers de cross-country. Dans un futur proche, des camps d'entraînement y seront tenus et notre équipe de cross-country pourra y courir régulièrement.

Le Pavillon sportif et l'aréna de l'Université du Québec à Chicoutimi accueillent plusieurs événements d'envergure chaque année. Voici une liste des événements que nous recevons ou que nous avons déjà reçus : le salon de la rentrée universitaire (4000 étudiants sur deux jours), le camp d'entraînement de l'équipe de football des cougars du CÉGEP de Chicoutimi, le relais pour la vie 300 marcheur), le salon expo-habitat (15 000 visiteurs sur trois jours), le salon de l'éducation, le salon du vélo, le salon expo-nature 15 000 visiteurs sur trois jours), salon des animaux exotiques, course Le 10 de cœurs, marathon des INUK (400 coureurs ou marcheurs), le gala des INUK (100 personnes), festival Sidanse (2000 spectateurs et danseurs), évènement VIB (100 personnes), la collation des grades (3000 étudiants et famille), les camps d'été pour enfants (300 jeunes par semaine), etc.

Il est à noter qu'en semaine le Pavillon sportif est occupé à sa pleine capacité. Chaque jour, plus de 300 personnes utilisent nos plateaux sportifs pour l'enseignement ou encore le sport-études, les journées d'activités sportives pour les jeunes des écoles primaires, les cours de groupe, les activités récréatives et les ligues sportives. Ceci illustre qu'au quotidien, nous arrivons à gérer une grande clientèle de personnes avec des âges très différents et qui fréquentent le Pavillon sportif pour une multitude de raisons variées.

## Politique relative à l'encadrement du sport d'excellence

ADOPTION		
Instance	Date	Décision
Conseil d'administration		

MODIFICATION			
Instance	Date	Décision	Commentaires
Conseil d'administration			

<b>RÉVISION</b>	À tous les trois (3) ans		
<b>Responsables</b>	Vice-recteur ou vice-rectrice aux études, à la formation et à la réussite et vice-recteur ou vice-rectrice aux affaires administratives et aux ressources		
<b>Parties prenantes</b>	Service des activités et des aménagements sportifs		
<b>CODE DE CLASSIFICATION</b>			

### 1. Dispositions générales

#### 1.1 Préambule

Le développement du sport d'excellence s'inscrit parfaitement dans le prolongement de la mission de l'UQAC. Il occupe une position importante dans une vision d'un milieu de vie attractif pour notre communauté étudiante.

Le sport d'excellence peut jouer un rôle déterminant autant pour les étudiantes et les étudiants que la communauté universitaire. Il favorise notamment la persévérance et la réussite académique, améliore la vie étudiante et s'avère être un élément important pour le maintien de saines habitudes de vie.

Enfin, le sport est un facteur de rayonnement pour l'institution permettant entre autres de recruter et retenir des étudiantes et étudiants-athlètes de haut niveau, lesquels deviendront une source de fierté pour les membres de la communauté.

#### 1.2 Objectifs

Par l'entremise du programme de sport d'excellence, l'UQAC désire offrir à des étudiantes et étudiants-athlètes ayant un intérêt marqué et des aptitudes exceptionnelles dans leur sport respectif, les moyens nécessaires pour favoriser leur réussite académique et sportive.

#### 1.3 Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les étudiantes et étudiants-athlètes ainsi qu'aux membres de la communauté universitaire qui interviennent auprès d'eux.

#### 1.4 Références

- Règlement relatif aux services aux étudiants et à la communauté
- Règles en matière d'éthique, d'intégrité, de sécurité et de discipline sportive et en matière de réussite scolaire, édictées par les universités québécoises, par Sports universitaires (U Sport), par le Réseau du sport étudiant du Québec (RSÉQ)

## 1.5 Responsables de l'application

Le vice-recteur ou la vice-rectrice aux études, à la formation et à la réussite et le vice-recteur ou la vice-rectrice aux affaires administratives et aux ressources sont responsables de l'application de la présente politique.

## 1.6 Définitions

Aux fins d'application de la présente politique, les termes suivants se définissent comme suit :

### « Étudiante-athlète ou étudiant-athlète » :

Est considéré comme une étudiante-athlète ou un étudiant-athlète :

- 1) une étudiante ou un étudiant faisant partie d'un sport d'excellence reconnu à l'UQAC, tel que défini dans la [Directive sur l'encadrement du sport d'excellence](#).
- 2) une étudiante ou un étudiant reconnu comme un athlète d'excellence ou d'élite par le ministère de l'Enseignement supérieur.

### « Responsable académique » :

La personne responsable académique est une professeure ou un professeur régulier qui dans le cadre de l'application de la présente politique est nommé par la Commission des études, de la recherche et de la création sur recommandation de la doyenne ou du doyen des études pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable selon la même procédure et pour la même période. Plus d'un renouvellement peut survenir.

## 2. Principes

Par cette politique, l'Université reconnaît que la pratique d'un sport d'excellence contribue au développement d'un milieu stimulant qui favorise l'excellence académique et sportive. Pour ce faire, l'Université souhaite :

- Reconnaître que les étudiantes et étudiants-athlètes ont des besoins particuliers et qu'ils doivent faire face à des contraintes afin de concilier leurs engagements académiques et sportifs;
- Sensibiliser la communauté universitaire aux réalités particulières des étudiantes et étudiants-athlètes;
- Informer les étudiantes et étudiants-athlètes de leurs obligations et devoirs dans leur cheminement académique et sportif;
- Favoriser la mise en place des services et des mesures d'accommodement qui contribuent à la réussite des étudiantes et étudiants-athlètes en s'assurant que ces mesures sont raisonnables et déterminées par l'enseignant, qu'elles sont en conformité avec les règlements pédagogiques en vigueur à l'UQAC et qu'elles permettent le maintien des mêmes standards de qualité de formation;
- S'assurer que le cheminement académique soit une priorité autant pour l'Université, les étudiantes et étudiants-athlètes et les organisations sportives.

## 3. Rôles et responsabilités

### 3.1 Étudiante-athlète et étudiant-athlète

L'étudiante et l'étudiant-athlète doit :

- 3.1.1** Respecter les règles en matière d'éthique, d'intégrité, de sécurité et de discipline sportive et en matière de réussite scolaire, édictées par les universités québécoises, par Sports universitaires (U Sport), par le Réseau du sport étudiant du Québec (RSÉQ);
- 3.1.2** Adopter les comportements attendus, à l'intérieur et à l'extérieur du campus, tels qu'édictés par le code de conduite de l'étudiante et étudiant-athlète, applicable à sa discipline, le cas échéant;
- 3.1.3** Transmettre à la personne responsable au Service des activités et des aménagements sportifs (SAAS), sur réception, l'attestation officielle du statut d'étudiante ou d'étudiant-athlète d'excellence ou d'élite qui lui a été octroyée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le cas échéant;
- 3.1.4** Identifier tout conflit avec les activités pédagogiques pouvant faire l'objet d'accommodements et transmettre au corps enseignant concerné, le cas échéant, le calendrier des activités sportives ainsi que les mises à jour dès qu'elles surviennent;
- 3.1.5** Transmettre, à la demande de la personne responsable au SAAS, les informations pertinentes concernant son dossier académique.

### **3.2 Responsable au Service des activités et des aménagements sportifs (SAAS)**

La personne responsable au SAAS doit :

- 3.2.1** Entretien, en collaboration avec la personne responsable académique, des liens avec les différents organismes sportifs (U Sport, RSÉQ);
- 3.2.2** Diffuser auprès des étudiantes et des étudiants les informations pertinentes relatives à l'application de la présente politique;
- 3.2.3** Valider l'attestation officielle du statut d'étudiante ou d'étudiant-athlète d'excellence ou d'élite octroyée par le MES;
- 3.2.4** Transmettre à la personne responsable académique le dossier des étudiantes et étudiants-athlètes incluant les informations académiques pertinentes, le calendrier des activités sportives et, le cas échéant, l'attestation officielle délivrée par le MES.

### **3.3 Responsable académique**

La personne responsable académique doit :

- 3.3.1** Valider, en collaboration avec la personne responsable au SAAS, les dossiers académiques et administratifs des étudiantes et étudiants-athlètes avant le début de chaque trimestre et au moins une autre fois pendant le trimestre, afin de s'assurer de leur admissibilité à la discipline sportive;
- 3.3.2** Transmettre aux directions d'unité pédagogique concernées la liste des étudiantes et étudiants-athlètes ainsi que le calendrier des activités sportives et leurs mises à jour dès qu'elles surviennent;
- 3.3.3** Supporter les étudiantes et étudiants-athlètes dans la gestion des conflits d'horaire

entre leurs obligations académiques et sportives auprès du corps enseignant, des directions d'unité pédagogique et des entraîneurs concernés;

- 3.3.4 Diriger, en collaboration avec la direction de l'unité pédagogique et les entraîneurs, les étudiantes et étudiants-athlètes vers les services appropriés pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs académiques et sportifs;
- 3.3.5 Suivre le dossier académique des étudiantes et étudiants-athlètes et intervenir auprès de ceux qui ne remplissent plus ou sont sur le point de ne plus remplir les exigences des différents organismes sportifs ou encore les exigences de leur programme d'études, en collaboration avec les directions d'unité pédagogique et les entraîneurs;
- 3.3.6 Maintenir un lien avec les directions départementales et les informer au sujet des programmes de sport d'excellence à l'UQAC.
- 3.3.7 Maintenir un lien avec le personnel entraîneur et l'informer au sujet des programmes d'études et du cheminement académique des étudiantes et des étudiants-athlètes.

#### **3.4 Direction d'unité pédagogique et direction départementale**

La direction d'unité pédagogique et la direction départementale doivent :

- 3.4.1 Sensibiliser les membres du département aux contraintes particulières des étudiantes et étudiants-athlètes;
- 3.4.2 Participer à la recherche de solutions raisonnables pour prévoir les aménagements susceptibles de permettre la réalisation d'un examen ou la remise d'un travail lorsque ceux-ci font l'objet d'un conflit d'horaire avec une activité sportive à laquelle l'étudiante ou l'étudiant-athlète doit participer;
- 3.4.3 Informer la personne responsable académique de tout comportement d'une étudiante ou d'un étudiant-athlète qui ne s'inscrit pas dans les valeurs et la tradition du sport d'excellence;
- 3.4.4 Collaborer avec la personne responsable académique pour que celle-ci s'acquitte adéquatement du suivi des dossiers académiques et sportifs des étudiantes et étudiants-athlètes.

#### **4. Mise à jour**

La présente politique doit être mise à jour au besoin ou au minimum, à tous les trois (3) ans.

#### **5. Dispositions finales**

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

*\*\*\* La présente politique est inspirée des autres politiques en semblable matière\*\*\**

## Directive sur l'encadrement du sport d'excellence

ADOPTION		
	Date	Décision
Régie du Rectorat		

MODIFICATION			
Instance	Date	Décision	Commentaires

<b>RÉVISION</b>	Tous les trois (3) ans		
<b>Responsable</b>	Doyen ou doyenne des études		
<b>Parties prenantes</b>	Service des activités et des aménagements sportifs		
<b>CODE DE CLASSIFICATION</b>			

### 1. Dispositions générales

#### 1.1 Préambule

L'Université s'est dotée d'une politique concernant l'encadrement du sport d'excellence afin d'offrir aux étudiantes et étudiants-athlètes les moyens nécessaires pour favoriser leur réussite académique et sportive. Également, le développement du sport universitaire à l'UQAC doit être effectué en collaboration avec toutes les parties prenantes et conséquemment, l'ensemble de la communauté universitaire est appelée à intervenir auprès des étudiantes et étudiants-athlètes. Par ailleurs, le statut d'étudiante et d'étudiant-athlète se caractérise notamment par la participation à des compétitions d'envergure, à des camps d'entraînement et/ou à des compétitions universitaires qui demandent un haut niveau de compétition. Pour s'acquitter de leurs obligations sportives, les étudiantes et étudiants-athlètes sont appelés à s'absenter pour des périodes brèves et ponctuelles.

#### 1.2 Objectifs

- Préciser les rôles et responsabilités énoncés dans la politique sur l'encadrement du sport d'excellence et établir les modalités d'application de ladite politique.

#### 1.3 Champ d'application

La présente directive s'applique à tous les étudiantes et étudiants-athlètes ainsi qu'aux membres de la communauté universitaire qui interviennent auprès d'eux.

#### 1.4 Références

- Politique relative à l'encadrement du sport universitaire
- Règles en matière d'admissibilité et de réussite scolaire édictées par Sports universitaires (U Sport) et par le Réseau du sport étudiant du Québec (RSÉQ)

#### 1.5 Responsable de l'application

La doyenne ou le doyen des études est responsable de l'application de la présente directive.

## 1.6 Définitions

Aux fins d'application de la présente directive, les expressions suivantes se définissent comme suit :

**Activité sportive:** Compétition (match, tournoi et/ou tout autre évènement sportif reconnu par la direction du Service des activités et des aménagements sportifs (SAAS)) ou camp d'entraînement (période d'entraînement reconnue par le SAAS durant laquelle la présence de l'étudiante ou l'étudiant-athlète est obligatoire et dont la durée est déterminée et raisonnable)

**Athlète d'excellence ou d'élite désigné par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) :** Étudiante ou étudiant-athlète identifié au niveau « Excellence » ou « Élite », en fonction des critères établis par chaque fédération sportive québécoise et approuvés par le Ministère.

**Sport d'excellence reconnu par l'UQAC :** Étudiante ou étudiant-athlète faisant partie de l'une ou l'autre des équipes encadrées par l'UQAC et portant le nom des Inuk.

## 2. Rôles et modalités

### 2.1 Étudiante-athlète et étudiant-athlète

#### 2.1.1 Statut d'étudiante ou d'étudiant-athlète

Les étudiantes et les étudiants-athlètes qui désirent bénéficier des services et des accommodements pouvant être offerts doivent obligatoirement être inscrits sur la liste officielle du SAAS. Plus particulièrement :

- L'étudiante-athlète ou l'étudiant-athlète d'excellence ou d'élite doit transmettre à la personne responsable au SAAS son attestation officielle qui lui a été octroyée par le MES sur réception.
- L'étudiante-athlète ou l'étudiant-athlète faisant partie d'un sport d'excellence reconnu par l'UQAC est inscrit automatiquement sur la liste officielle du SAAS dès le moment où l'entraîneur de l'équipe confirme la sélection de l'étudiante ou l'étudiant-athlète. Il est entendu que l'étudiante ou l'étudiant-athlète devra s'inscrire à temps complet dans un programme d'études pour maintenir son statut.

#### 2.1.2 Calendrier des activités sportives et gestion des conflits d'horaire

Dès qu'un conflit potentiel avec les activités pédagogiques est identifié, l'étudiante ou l'étudiant-athlète doit transmettre au corps enseignant concerné le calendrier des activités sportives. Les mises à jour au calendrier des activités sportives doivent être communiquées au corps enseignant dès qu'elles surviennent. Les documents transmis doivent inclure les informations suivantes pour chacune des activités sportives :

- Le lieu
- La date et l'heure du départ
- La date de retour prévue
- Une confirmation écrite de la personne responsable au SAAS attestant que l'étudiante ou l'étudiant-athlète doit s'absenter pour participer à l'activité sportive ainsi que les informations concernant le lieu, la date de départ et de retour prévue.

Dans l'éventualité où un conflit d'horaire subsistait après que l'étudiante ou l'étudiant-athlète ait informé le corps enseignant concerné, l'étudiante ou l'étudiant-athlète doit communiquer l'information dans les meilleurs délais à la personne responsable académique ainsi qu'à la personne responsable au SAAS.

### 2.1.3 Dossier académique

Avant le début de chaque trimestre, l'étudiante ou l'étudiant-athlète est dans l'obligation de fournir à la personne responsable au SAAS, et au besoin à l'entraîneur, toutes les informations pertinentes concernant son dossier académique. Ces informations incluent :

- Un relevé de notes officiel (émis par le Bureau du registraire (BDR))
- Une attestation d'inscription (émise par le BDR)
- L'horaire détaillé des cours
- Les avis de sanctions graduées, le cas échéant
- Toute autre information de nature académique demandée par la personne responsable au SAAS

Lorsque l'étudiante ou l'étudiant-athlète éprouve des difficultés académiques ou nécessite des services particuliers, il doit communiquer sans délai avec la personne responsable au SAAS et la personne responsable académique, laquelle sera en mesure de diriger l'étudiante ou l'étudiant-athlète vers les services appropriés.

## 2.2 Responsable au Service des activités et des aménagements sportifs (SAAS)

### 2.2.1 Informations

Au moins une fois par année et pour chaque étudiante ou étudiant-athlète nouvellement admis, la personne responsable au SAAS doit présenter les informations pertinentes relatives à l'application de la politique et de la directive concernant le sport d'excellence.

### 2.2.2 Validation de l'attestation officielle du MES

La validation de l'attestation officielle du statut d'étudiante ou d'étudiant-athlète d'excellence ou d'élite octroyée par le MES doit inclure la signature de la personne responsable au SAAS ainsi que la date de ladite validation.

### 2.2.3 Transmission des dossiers académiques et administratifs

Au plus tard une semaine avant le début des activités sportives, la personne responsable au SAAS doit transmettre à la personne responsable académique le dossier des étudiantes et étudiants-athlètes incluant les informations académiques pertinentes, le calendrier des activités sportives et, le cas échéant, l'attestation officielle délivrée par le MES.

## 2.3 Responsable académique

### 2.3.1 Validation des dossiers académiques et administratifs

Avant le début de chaque trimestre et vers la 8<sup>e</sup> semaine du trimestre, la personne responsable académique en collaboration avec la personne responsable au SAAS procède à la validation des dossiers académiques et administratifs des étudiantes et étudiants-athlètes en conformité avec les règles édictées par U Sport et par le RSÉQ quant aux politiques et procédures d'admissibilité. Dès qu'une irrégularité est identifiée, la personne responsable académique communique dans les meilleurs délais avec la personne responsable au SAAS qui transmettra l'information à l'entraîneur concerné.

Au plus tard trois semaines après le début du trimestre, la personne responsable académique transmet aux directions d'unités pédagogiques concernées la liste des étudiantes et étudiants-athlètes ainsi que le calendrier des activités sportives. Les mises à jour sont transmises dès qu'elles surviennent.

### 2.3.2 Gestion des conflits d'horaire

Lorsqu'un conflit d'horaire ne peut être réglé entre l'étudiante ou l'étudiant-athlète et le corps enseignant, la personne responsable académique pourrait communiquer avec l'enseignant concerné afin d'explorer des pistes de solution. Il est entendu que la décision finale revient à l'enseignant. Au besoin, les directions d'unités pédagogiques pourront être interpellées.

### 2.3.3 Soutien aux étudiantes et étudiants-athlètes

Au besoin, la personne responsable académique communique avec les directions d'unités pédagogiques et les Services aux étudiants, le cas échéant, lorsque l'étudiante ou l'étudiant-athlète éprouve des difficultés académiques ou nécessite des services particuliers.

#### **2.3.4 Reconnaissance académique**

Au plus tard le 31 mai de chaque année, le responsable académique transmet à la vice-rectrice ou au vice-recteur aux études la liste des étudiantes et étudiants-athlètes qui ont maintenu une moyenne cumulative d'au moins 80 % (3,44/4,3) afin que leur soit décerné un certificat de reconnaissance académique.

### **3. Mise à jour**

La présente directive doit être mise à au jour au besoin, ou au minimum, à tous les trois (3) ans.

### **4. Dispositions finales**

La présente directive entre en vigueur au moment de son approbation par la Régie du rectorat.

Nom de l'organisme / Objectif	Nombre de bourses	Montant	Admissibilité et sélection
<p><b>CAPS – Corporation d'aide au Pavillon sportif</b></p> <p><b>Objectif :</b> Récompenser l'étudiant-athlète ayant été le fer de lance des performances de son équipe.</p>	2	1500\$	<p><b>Critères spécifiques d'admissibilité:</b> Présence à toutes les compétitions du calendrier et tous les entraînements (sauf en cas de conflit d'horaire de cours, de stage ou de laboratoire).</p> <p><b>Critères spécifiques de sélection:</b> Performances sportives.</p>
<p><b>Molson – Leadership</b></p> <p><b>Objectif :</b> Récompenser l'étudiant-athlète ayant regroupé et uni l'équipe lors des entraînements et des compétitions.</p>	1	1500\$	<p><b>Critères spécifiques d'admissibilité:</b> Présence à toutes les compétitions du calendrier et tous les entraînements (sauf en cas de conflit d'horaire de cours, de stage ou de laboratoire).</p> <p><b>Critères spécifiques de sélection:</b> Leadership au sein de l'équipe.</p>
<p><b>Coca-Cola – Excellence</b></p> <p><b>Objectif :</b> Récompenser les étudiants-athlètes ayant amélioré significativement leurs performances sportives comparativement à la saison précédente.</p>	2	1000\$	<p><b>Critères spécifiques d'admissibilité:</b> Présence à toutes les compétitions du calendrier et tous les entraînements (sauf en cas de conflit d'horaire de cours, de stage ou de laboratoire).</p> <p><b>Critères spécifiques de sélection:</b> Ampleur de l'amélioration des performances des étudiants-athlètes depuis la dernière saison</p>
<p><b>PEPSI – Excellence</b></p> <p><b>Objectif :</b> Récompenser les étudiants-athlètes ayant été le fer de lance des performances de leur équipe.</p>	4	1500\$	<p><b>Critères spécifiques d'admissibilité:</b> Présence à toutes les compétitions du calendrier et tous les entraînements (sauf en cas de conflit d'horaire de cours, de stage ou de laboratoire).</p> <p><b>Critères spécifiques de sélection:</b> Performances sportives</p>
<p><b>PEPSI – Contribution</b></p> <p><b>Objectif :</b> Récompenser l'étudiant-athlète souvent dans l'ombre ayant permis à son équipe de se démarquer.</p>	2	1000\$	<p><b>Critères spécifiques d'admissibilité:</b> Faire partie des INUK. Présence à toutes les compétitions du calendrier et tous les entraînements (sauf en cas de conflit d'horaire de cours, de stage ou de laboratoire).</p> <p><b>Critères spécifiques de sélection:</b> Importance du rôle joué par l'étudiant-athlète au sein de son équipe</p>

<p><b>PEPSI – Recrues</b></p> <p><b>Objectif :</b> Récompenser les étudiants-athlètes de 1re année ayant eu des performances exceptionnelles pour une année recrue.</p>	2	1000 \$	<p><b>Critères spécifiques d’admissibilité :</b> Recrues de première année Présence à toutes les compétitions du calendrier Présence à tous les entraînements (sauf en cas de conflit d'horaire de cours, de stage ou de laboratoire)</p> <p><b>Critères spécifiques de sélection :</b> Performances sportives</p>
<p><b>Syndicat des chargé(es) de cours de l'UQAC</b></p> <p><b>Objectif :</b> Récompenser les étudiants-athlètes ayant amélioré significativement leurs performances sportives.</p>	1	1500\$	<p><b>Critères spécifiques d’admissibilité:</b> Présence à toutes les compétitions du calendrier et tous les entraînements (sauf en cas de conflit d'horaire de cours, de stage ou de laboratoire).</p> <p><b>Critères spécifiques de sélection:</b> Ampleur de l’amélioration des performances des étudiants-athlètes depuis la dernière saison</p>

**Conditions d’admissibilité :**

- Faire partie des INUK.
- Répondre aux exigences d'admissibilité de U Sports ou du réseau du sport étudiant du Québec.
- Être inscrit à un minimum de 18 crédits pour l'année académique en cours ou à un minimum de 9 crédits si admis à l'hiver de la même année.
- Avoir une moyenne minimale de 2.3 pour l'année académique en cours.

# **Guide de l'étudiant athlète INUK**

## Table des matières

<b>Philosophie Inuk</b> .....	3
<b>Critères d'Admissibilité (tel que prévu aux règlements USPORTS)</b> .....	3
<b>Code de conduite des étudiants-athlètes de l'UQAC</b> .....	4
<b>Règlements salle d'entraînement du pavillon sportif</b> .....	8
<b>Règlements salon des INUK</b> .....	9
<b>Services offerts aux étudiants-athlètes</b> .....	10
<b>Réussite scolaire, personnelle et sportive</b> .....	12
<b>Événements INUK</b> .....	13

## Philosophie Inuk

Le terme "Inuk" se traduit simplement par "homme" ou "personne". En tant que petite université, nous attachons une grande importance aux relations avec nos étudiants-athlètes, car nous formons les leaders de demain. Chez nous, les athlètes font partie de la famille UQAC et nous adoptons une approche humaine et personnalisée envers chacun d'eux pour qu'il puisse vivre une expérience positive.

## Critères d'Admissibilité (tel que prévu aux règlements USPORTS)

- Être inscrit en tout temps à un minimum de 9 crédits. Le programme de sport d'excellence recommande fortement d'être inscrit à un minimum de 12 crédits (temps plein) ;
- Un étudiant-athlète qui a représenté une autre université que l'UQAC sur la scène sportive l'année précédente ne peut participer aux compétitions sous les couleurs des INUK qu'en respect des règles de transfert de U Sports. Entre autres, il doit attendre 365 jours suite à sa dernière participation avec l'institution de provenance à moins de répondre aux critères académiques de transfert.
- Pour pouvoir continuer à représenter Les INUK sur le circuit universitaire, l'étudiant-athlète doit réussir un minimum de 18 crédits par année académique ;

Toute participation à des compétitions entre le 15 août et le 25 décembre est assujettie aux exigences du nombre de crédits du semestre d'automne. La participation à des compétitions entre le 26 décembre et le 14 août de l'année suivante est assujettie aux exigences du nombre de crédits du trimestre d'hiver;

L'année universitaire est de 365 jours et elle débute avec la première journée de cours de la session d'automne du calendrier universitaire officiel de l'institution. Une année, étant une période de 365 jour consécutive (366 lors d'une année bissextile);

Un étudiant-athlète qui n'est pas inscrit durant le semestre d'automne (septembre-décembre) au nombre de cours exigés par la règle 40.10.3.3, mais qui rencontre les exigences de 40.10.3.3 pour le semestre d'hiver (janvier-avril) peut participer aux compétitions à compter du 26 décembre de la même année universitaire;

Un étudiant-athlète peut s'illustrer sur le circuit universitaire canadien et/ou québécois pendant 5 années maximum (années d'admissibilité).

Les éléments mentionnés sont des paramètres de base pour évaluer votre admissibilité, il en existe d'autres qui ne sont pas inclus dans cette liste. Si vous avez des questions ou des incertitudes, il est recommandé de contacter rapidement le coordonnateur du sport d'excellence ou votre entraîneur-chef.

# Code de conduite des étudiants-athlètes de l'UQAC

## Préambule

Ce Code de conduite a pour but de guider l'étudiant-athlète de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) dans le rôle qu'il joue au sein de son université et de la communauté. L'étudiant-athlète a un rôle important en tant qu'ambassadeur de l'UQAC lors des activités officielles. C'est pourquoi son comportement et ses agissements ne doivent en aucun cas entacher l'image et la réputation de l'UQAC ainsi que celles du programme sportif des INUK.

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT-ATHLÈTE

L'étudiant-athlète s'engage à assumer les rôles et les responsabilités associés à son statut:

- S'investir consciencieusement dans son programme d'études et dans son sport;
- Identifier tout conflit avec les activités pédagogiques pouvant faire l'objet d'accommodements et transmettre au corps enseignant concerné, le cas échéant, le calendrier des activités sportives ainsi que les mises à jour dès qu'elles surviennent;
- Adhérer aux valeurs d'éthique, de respect, de persévérance, de dépassement de soi, d'honneur et de poursuite de l'excellence ;
- Adopter un comportement exemplaire, à l'intérieur et à l'extérieur du campus, en tant que représentant et ambassadeur de l'UQAC ;
- Respecter les règles en matière d'éthique, d'intégrité, de sécurité et de discipline sportive et en matière de réussite scolaire, édictées par les universités québécoises, par Sports universitaires (U Sport), par le Réseau du sport étudiant du Québec (RSÉQ);

## Rôle d'ambassadeur

Comme représentant de l'UQAC, les paroles et les actes des étudiants-athlètes, que ce soit dans les sites d'entraînement et de compétition, sont intimement liés à l'image de l'Université. L'étudiant-athlète doit susciter la fierté et faire preuve de discipline, de dignité et d'humilité autant dans les succès que dans les moments difficiles, car la communauté qui se déplace pour venir encourager les équipes sportives considère l'athlète comme un modèle.

L'UQAC compte sur tous ses étudiants-athlètes pour respecter et promouvoir les valeurs de l'esprit sportif à tous les niveaux et dans chacune des actions qui dicte le comportement de l'athlète.

## Respect des biens et des personnes

L'étudiant-athlète de l'UQAC est tenu d'observer un comportement exemplaire à l'égard des personnes et des biens associés à ou aux universités et organismes avec lesquels l'UQAC collabore étroitement dans le cadre des activités de sport universitaire.

L'étudiant-athlète doit faire preuve de courtoisie et de respect à l'endroit des adversaires, entraîneurs et officiels associés aux différents sports.

## **Politique pour activités d'intégration et partys**

Les membres d'une équipe qui souhaitent organiser une activité d'intégration, une soirée ou toute autre activité similaire doivent consulter leur entraîneur-chef. Celui-ci, en collaboration avec le responsable du sport d'excellence, doit approuver l'activité avant sa tenue.

### **Bizutage ou Initiation**

Le bizutage ou initiation est un ensemble de pratiques, épreuves, traitements ritualisés et imposés destiné à symboliser l'intégration d'une personne au sein d'un groupe social particulier en l'occurrence ici, les équipes sportives des INUK.

Les pratiques d'initiation interdites sont définies comme toute activité qui puisse causer des torts aux participants et qui peuvent, à titre d'exemple, s'actualiser des façons suivantes :

#### ***Non-respect de l'intégrité physique et morale :***

- Faire un tatouage, raser la tête, procéder au perçage ou au marquage corporel ;
- Faire des exercices physiques non liés au sport ;
- Priver une personne de sommeil, de nourriture ou d'hygiène ;
- Porter des vêtements causant l'embarras ;
- Donner une fessée, un coup ou un coup de pied ;
- Proférer des insultes ou utiliser un langage blasphématoire ou obscène.

#### ***Participation à des actes de nature sexuelle :***

- Se dévêtir ou se présenter sans vêtements dans un endroit public ou privé ;
- Participer à un acte sexuel ou simuler un acte sexuel.

#### ***Participation à des activités impliquant l'usage de drogues ou d'alcool :***

- Servir de l'alcool ou offrir des drogues à une personne mineure ;
- Participer à des jeux de « calage d'alcool » ;
- Faire consommer des drogues ou de l'alcool à l'insu de la personne.

Il est interdit pour tout étudiant-athlète de l'UQAC de participer ou d'organiser des activités d'initiation comprenant ces pratiques interdites. Il est également interdit d'obliger une personne à prendre part à une pratique interdite ou de lui donner l'ordre de le faire.

Notez que les étudiants-athlètes faisant partie des INUK sont des ambassadeurs de l'UQAC et doivent respecter l'image et les valeurs de l'organisation dans toutes leurs actions et activités portant le nom et/ou les couleurs des INUK. Toute utilisation du logo ou du nom des INUK et de l'Université du Québec à Chicoutimi à des fins promotionnelles, telles que la production d'outils promotionnels ou sur les réseaux sociaux, doit être approuvée par le coordonnateur du sport d'excellence des INUK.

## Consommation d'alcool et de substances illicites

La consommation d'alcool est strictement défendue lors des transports des équipes INUK. Par ailleurs, l'étudiant-athlète ne peut, en aucun cas, porter les couleurs des INUK de l'UQAC dans tous types d'établissements dont le but premier est la vente et la consommation d'alcool.

En ce qui concerne les substances illicites, elles sont, en vertu des règlements du Programme anti-dopage canadien<sup>1</sup> et des lois canadiennes et québécoises, interdites en tout temps à tous les étudiants-athlètes de l'UQAC.

## Dopage

L'Université du Québec à Chicoutimi, ainsi que le programme d'excellence sportive des INUK proposent un environnement qui prône des valeurs telles que la santé, le bien-être et l'esprit sportif. De ce fait, l'usage, par les étudiants-athlètes, de n'importe quelle substance ou drogue améliorant les performances physiques ou de quelconques pratiques interdites par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) et par l'Agence mondiale antidopage (AMA) est strictement défendu.

L'UQAC est également opposé à ce que les entraîneurs, les professionnels de la santé, les spécialistes des sciences du sport, les administrateurs ou toute personne gravitant autour des étudiants-athlètes de l'UQAC fassent la promotion de l'usage de telles substances, drogues ou pratiques défendues.

Les étudiants-athlètes de l'UQAC doivent se soumettre aux règlements antidopage (CCES, AMA) et aux mesures assurant le respect de ces règlements des organismes régulant leur discipline tels que le RSEQ, L'USPORTS ou tout autre organisme ayant le pouvoir de sanctionner les actions des étudiants-athlètes.

## Politique sur la prévention et violences à caractère sexuel

Au cours de la dernière année, l'Université du Québec à Chicoutimi a intensifié ses efforts pour sensibiliser sa communauté à l'importance de promouvoir la civilité et prévenir la discrimination, le harcèlement et la violence. Dans cette optique, l'Université s'est dotée d'une politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel, qui a été adoptée en décembre 2018 et mise à jour en septembre 2022.

La participation à la formation sur le harcèlement psychologique et les violences à caractère sexuel dans le milieu sportif en début de saison est obligatoire pour les étudiants-athlètes et les entraîneurs. L'objectif de cette formation est de sensibiliser les participants au harcèlement et aux violences à caractères sexuelles, de leur faire connaître leurs droits et responsabilités, d'établir un cadre d'activités sécuritaire, de prévenir les inconduites en étant proactif, et de contribuer à offrir un environnement respectueux, inclusif et sûr.

Le bureau de prévention et d'intervention (BPI) est l'unique point de contact pour toute personne affectée par une inconduite ou un acte de violence à caractère sexuel, offrant une procédure simple pour le traitement des signalements et des plaintes, ainsi que la divulgation de relations intimes en contexte d'autorité ou la signalisation de toute situation problématique. Pour obtenir de l'aide, du soutien, de l'accompagnement ou pour déposer une plainte : 418 545-5011, poste 3208. Courriel : [bpi@uqac.ca](mailto:bpi@uqac.ca)

### *Principes généraux de la politique*

- Toute forme de violence à caractère sexuel est inacceptable et se doit d'être dénoncée et sanctionnée;
- Aucune forme de violence à caractère sexuel n'est tolérée et l'Université met en œuvre les mesures pour prévenir et combattre ces comportements délinquants, étant entendu que la prévention, la sensibilisation et l'éducation sont prioritaires aux fins d'atteindre les objectifs ciblés à la présente politique;
- Toute personne subissant des violences à caractère sexuel a le droit d'être entendue en étant crue, aidée et protégée en toute équité, impartialité, respect et confidentialité;
- La dignité et l'autonomie des personnes victimes de violences à caractère sexuel sont reconnues;
- Les membres de la communauté universitaire doivent se mobiliser pour établir et maintenir une culture du respect et de consentement, marquée par l'inclusion, l'égalité, l'équité et la sécurité;

L'Université offre les services de références, ressources et soutiens adaptés aux besoins de chaque situation, dans la mesure raisonnable de ses capacités. Il n'est pas nécessaire de déposer une plainte formelle pour qu'une personne victime de violences à caractère sexuel puisse se prévaloir du soutien, des services, des mesures d'accompagnement et de ce qui est prévu par le cadre d'intervention;

Une personne qui dénonce une situation visée par la présente politique doit le faire conformément aux règles qui y sont prévues.

Pour voir la politique au complet cliquer sur le lien : <https://www.uqac.ca/mgestion/chapitre-5/reglement-relatif-au-milieu-de-vie-et-a-la-securite/politique-visant-a-prevenir-et-a-combattre-les-violences-a-caractere-sexuel>

## Code vestimentaire lors des déplacements

Lorsque les équipes INUK sont en déplacement ou lorsque l'étudiant-athlète INUK se présente à une compétition à domicile, il doit porter au minimum un vêtement identifié aux INUK pour le haut du corps (polo, survêtement, manteau) ainsi qu'un pantalon propre ou un pantalon de survêtement pour le bas du corps. Le type de vêtement porté est à la discrétion de l'entraîneur de chacune des équipes.

## Médias sociaux

Les étudiants-athlètes doivent être conscients que tout ce qui est affiché dans les médias sociaux est facilement accessible aux journalistes, parents, entraîneurs, recruteurs et partisans. Il est donc interdit d'afficher dans les médias sociaux des images ou des propos inappropriés ou offensants, du contenu sexuellement explicite, des références à l'usage illégal de drogue ou à la consommation d'alcool impliquant des personnes mineures.

## Contrat de l'étudiant-athlète

Le fait de participer en tant qu'étudiant-athlète au programme de sport d'excellence INUK implique l'obligation pour l'étudiant-athlète de prendre connaissance des règlements et des politiques régissant ses activités sportives. C'est pourquoi nous demandons aux étudiants-athlètes de remplir un contrat spécifique. Ce document a pour but de prévenir tout éventuel conflit entre l'étudiant-athlète et le programme de sport d'excellence INUK en éclaircissant tous les éléments pouvant donner lieu à un litige.

## Règlements salle d'entraînement du pavillon sportif

- Carte d'accès obligatoire;
- Il est interdit de consommer de la nourriture dans la salle de conditionnement physique;
- Aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée;
- Laisser les sacs d'entraînement et tout autre effet personnel dans les vestiaires prévus à cette fin;
- Respecter les consignes énoncées par les entraîneurs;
- Libérer l'appareil entre chaque série;
- Ne pas laisser tomber les poids au sol;
- Utiliser seulement le matériel disponible dans cette aire de travail;
- Ranger les accessoires (poids, ballons et autres) à leur endroit respectif après utilisation;
- Par mesure d'hygiène, nous vous demandons de bien nettoyer votre appareil après son utilisation.

## Règlements salon des INUK

Les athlètes et entraîneurs ont la responsabilité collective d'entretenir le Salon et d'en respecter les règlements en tout temps;

- Accès exclusif aux athlètes, entraîneurs et employés des INUK (sauf lors de certaines réservations);
- Heures d'ouverture en fonction des réservations;
- Consommation d'alcool interdite sauf lors de la tenue d'événements spéciaux réservés en accord avec la direction du sport d'excellence;
- Garder le local propre en tout temps;
- Respecter le mobilier et le replacer après usage;
- Ne rien laisser dans les frigos;
- Utiliser les appareils audio-visuels avec un volume respectant les autres;
- Tout refermer après utilisation, dont le local.

## Services offerts aux étudiants-athlètes

### Prêt d'équipement

Chaque étudiant-athlète a accès gratuitement au prêt d'équipement de base qui comprend, notamment: une serviette, un t-shirt, une paire de short et une paire de bas. Ces articles sont disponibles au comptoir de prêt d'équipement du comptoir santé pour les trimestres d'automne, d'hiver et d'été avec la présentation de la carte étudiante.

### Casier

Chaque étudiant-athlète a accès gratuitement à un casier au Pavillon sportif. Le casier est disponible via le comptoir santé.

### Salles d'entraînement

Chaque étudiant-athlète a accès gratuitement à la salle d'entraînement du Pavillon sportif pour les trois trimestres et doit respecter les règlements qui y sont affichés.

### Salon des INUK

Situé au 2e étage du côté de l'aréna de l'UQAC, il a été aménagé exclusivement pour les étudiants-athlètes et les entraîneurs des INUK et a trois principales fonctions:

- Lieu de rassemblement et d'études pour les membres des INUK;
- Salle de réunion pour les équipes sportives;
- Salon VIP lors d'événements INUK ou autres.

Le Salon est disponible en dehors des heures d'utilisation des équipes pour des fins d'entraînement et des réservations. Pour réserver le Salon, l'étudiant-athlète doit en faire la demande au coordonnateur du sport d'excellence en précisant la date, l'heure de début et de fin, le nombre de personnes, le déroulement de l'activité, etc. **Attention:** aucune consommation d'alcool n'est autorisée sans les permis appropriés et l'autorisation de la direction qui s'assurera du respect des règles de consommation.

### Assurances médicales

Il est fortement suggéré à l'étudiant-athlète de conserver l'assurance médicale offerte par l'association étudiante de l'UQAC à moins qu'il possède une assurance personnelle ou familiale. Cette assurance s'appelle *Alliance pour la Santé Étudiante au Québec* (ASEQ). Ce frais est automatiquement chargé dans les frais de scolarité. Toutefois, il ne s'agit pas d'un frais obligatoire. Pour avoir plus d'informations au sujet de l'assurance, cliquer sur le lien :

<https://aseq.ca/>

***Si l'étudiant-athlète ne conserve pas l'assurance de l'ASEQ, il devient responsable d'assumer les frais médicaux des services utilisés.*** Dans le cas où un étudiant-athlète a épuisé tous ses recours en assurances, il devra rencontrer son entraîneur-chef et le coordonnateur du sport d'excellence pour prendre une entente.

## Clinique de physiothérapie

Les équipes sportives INUK ont conclu un accord pour les traitements de physiothérapie avec la clinique Centre Physio + Sport : <https://www.centreprhysiosport.ca/> (418) 545-4443. Lorsque vous avez besoin de traitement, il est impératif d'appeler la clinique en précisant que vous êtes un INUK. Pour une urgence, vous devez le signaler pour obtenir un rendez-vous dans les 24 heures.

L'accord actuel avec Centre Physio + Sport implique un coût de traitement de 55 \$. L'UQAC prend en charge 15 \$ du coût de la physiothérapie, ce qui signifie que vous devrez payer la différence de 40 \$ à la clinique. Vous pourrez ensuite soumettre une réclamation à votre assurance qui vous remboursera 20 \$. Au final, vous paierez 20 \$ par traitement.

Pour voir les modalités de réclamations cliquer sur le lien:

[https://aseq.ca/rte/fr/wwwsanteetudiantecom\\_UniversiteQuebecChicoutimi\\_Demandedindemnisation\\_Commentssoumettreunedemandedindemnisation](https://aseq.ca/rte/fr/wwwsanteetudiantecom_UniversiteQuebecChicoutimi_Demandedindemnisation_Commentssoumettreunedemandedindemnisation)

Si vous avez des questions, veuillez contacter la coordonnatrice du sport d'excellence Victoria Guérin 418-545-5011 poste 4014 ou par courriel : victoria\_guerinqac.ca

Les athlètes sont dans l'obligation de se présenter à leurs rendez-vous. En cas d'absence, des frais de 25\$ seront facturés et l'étudiant-athlète devra payer ce montant avant toute autre prise de rendez-vous.

## Service de physiothérapie

Une à deux fois par semaine et selon votre discipline, un étudiant en physiothérapie ou un physiothérapeute sera présent pour effectuer les *tappings*. Pendant les matchs, qu'ils soient à domicile ou à l'extérieur, un physiothérapeute sera présent avec l'équipe pour prendre en charge les blessures.

## Préparation physique

Chaque équipe sportive des INUK est accompagnée d'un préparateur physique spécialisé dans la discipline sportive correspondante. Le rôle de ce préparateur physique est d'évaluer la condition physique des joueurs et de concevoir un programme d'entraînement adapté en fonction des compétitions à venir, ainsi que des blessures. Il travaille en étroite collaboration avec l'entraîneur-chef, le physiothérapeute et d'autres professionnels de la santé. Des séances d'entraînement en groupe seront prévues à l'horaire tout au long de la saison. Le service de préparation physique est offert de manière continue tout au long de l'année même lorsque la saison sportive est terminée.

## Préparation mentale

Des séances de préparation mentale seront également proposées aux étudiants-athlètes pour les aider à améliorer leur confiance en eux, leur motivation, leur gestion du stress et de la pression, etc. Des ateliers de groupe seront organisés tout au long de l'année, ainsi que des séances individuelles adaptées à vos besoins. Les sujets abordés incluront la fixation d'objectifs, la visualisation, et bien d'autres.

## Équipements et vêtements INUK

En fonction de votre discipline, de l'équipement et des vêtements INUK vous serons prêtés ou donnés. Des informations plus précises vous seront fournies lors de la réunion spécifique à votre discipline.

## Réussite scolaire, personnelle et sportive

Il est crucial pour les étudiants-athlètes de réussir leur parcours universitaire et de communiquer avec leur entraîneur, le responsable académique ou le responsable du sport d'excellence en cas de difficultés afin de trouver des solutions. À l'Université du Québec à Chicoutimi, les étudiants ont accès à de nombreux services d'aide tels que de l'aide psychosociales, des services d'orientation scolaire et professionnelle, du soutien à l'apprentissage, des bourses, de l'aide financière et bien d'autres encore. Ces services peuvent grandement aider les étudiants et sont facilement accessibles. Les étudiants-athlètes peuvent facilement prendre rendez-vous via un portail web: <https://sae.uqac.ca/rendezvous/>

## Conflit d'horaire pour compétition

Il est important que l'étudiant-athlète identifie dès le début de la saison les conflits potentiels et en avertisse le corps enseignant. Lorsqu'un conflit d'horaire ne peut être réglé entre l'étudiant-athlète et le corps enseignant, la personne responsable académique pourrait communiquer avec l'enseignant concerné afin d'explorer des pistes de solution. Il est entendu que la décision finale revient à l'enseignant. Au besoin, les directions d'unités pédagogiques pourront être interpellées.

## Bourses du sport d'excellence et aide-financière

Afin de contribuer à la persévérance sportive et de reconnaître le mérite académique de ses étudiants-athlètes qui se distinguent par leur excellence, l'UQAC a mis sur pied le programme de bourses du sport d'excellence. Afin de jouer un rôle dans le développement des équipes des INUK, il existe deux catégories de bourses : excellence sportive et bourses scolaires. Les formulaires sont disponibles auprès du portail de bourses de l'UQAC. Pendant la période d'inscription l'information sera diffusée par la page Facebook des différents sports. Les différents critères d'admissibilité sont spécifiés sur le portail du soutien financier: <https://sae.uqac.ca/soutien-financier/>

## Événements INUK

### Compétitions INUK

Nous vous invitons à consulter le site Web et la page Facebook des INUK pour connaître les horaires des compétitions des différentes équipes des INUK. Faire partie des INUK ne signifie pas seulement faire partie d'une équipe, c'est aussi faire partie d'une grande famille.

<https://www.uqac.ca/inuk/> et <https://www.facebook.com/Inukuqac>

### Gala INUK

Chaque année a lieu le Gala du sport d'excellence des INUK. Cette soirée rétrospective est un moment pour célébrer les exploits académiques et sportifs des INUK réalisés durant la saison sous la forme de prix remis aux étudiants-athlètes s'étant distingués.

### Activités de financement

Les équipes organisent généralement des activités de financement afin de compléter leur budget d'opérations annuel. Les athlètes sont régulièrement invités à s'impliquer de différentes façons dans la tenue ou l'organisation de ces activités.

Les athlètes peuvent également être invités à s'impliquer dans des projets de financement du programme de sport d'excellence tels que le GIN ET JAZZ de la fondation de l'UQAC au profit des INUK, des rencontres avec des commanditaires, ou autres événements, etc.

## CONTRAT DE L'ÉTUDIANT-ATHLÈTE INUK POUR L'ANNÉE

À titre d'étudiant-athlète INUK, je \_\_\_\_\_, membre de la formation de \_\_\_\_\_ m'engage à respecter les clauses de ce contrat lors de l'année académique \_\_\_\_\_.

Les étudiants-athlètes INUK doivent respecter les valeurs d'éthique, de respect, de persévérance, de dépassement de soi, d'honneur et de poursuite de l'excellence du programme d'excellence de l'UQAC;

Ils doivent représenter leur équipe et l'UQAC de manière digne sur et en dehors du campus, ainsi que sur les réseaux sociaux;

Les étudiants-athlètes INUK doivent également respecter les règlements de l'UQAC, du RSEQ ou de USPORTS et adopter un comportement exemplaire conformément au Code de conduite de l'étudiant-athlète de l'UQAC, en tant que représentants et ambassadeurs de l'UQAC;

En outre, les étudiants-athlètes INUK doivent consciencieusement s'investir dans leurs études et viser l'obtention d'un diplôme universitaire. Cela implique d'assister à leurs cours et de répondre aux exigences scolaires de chacun d'entre eux;

Il est du devoir de l'étudiant-athlète d'identifier dès le début de la saison les conflits potentiels et en avertir le corps enseignant;

L'étudiants-athlètes INUK doit informer son entraîneur et le coordonnateur du sport d'excellence de tout abandon de cours dans les plus brefs délais;

L'étudiants-athlètes INUK s'engage à participer bénévolement à l'activité *Gin et Jazz*;

L'étudiants-athlètes INUK s'engage à participer à toutes les séances d'entraînement et à toutes les compétitions de son équipe selon les demandes de son entraîneur en respectant les restrictions médicales;

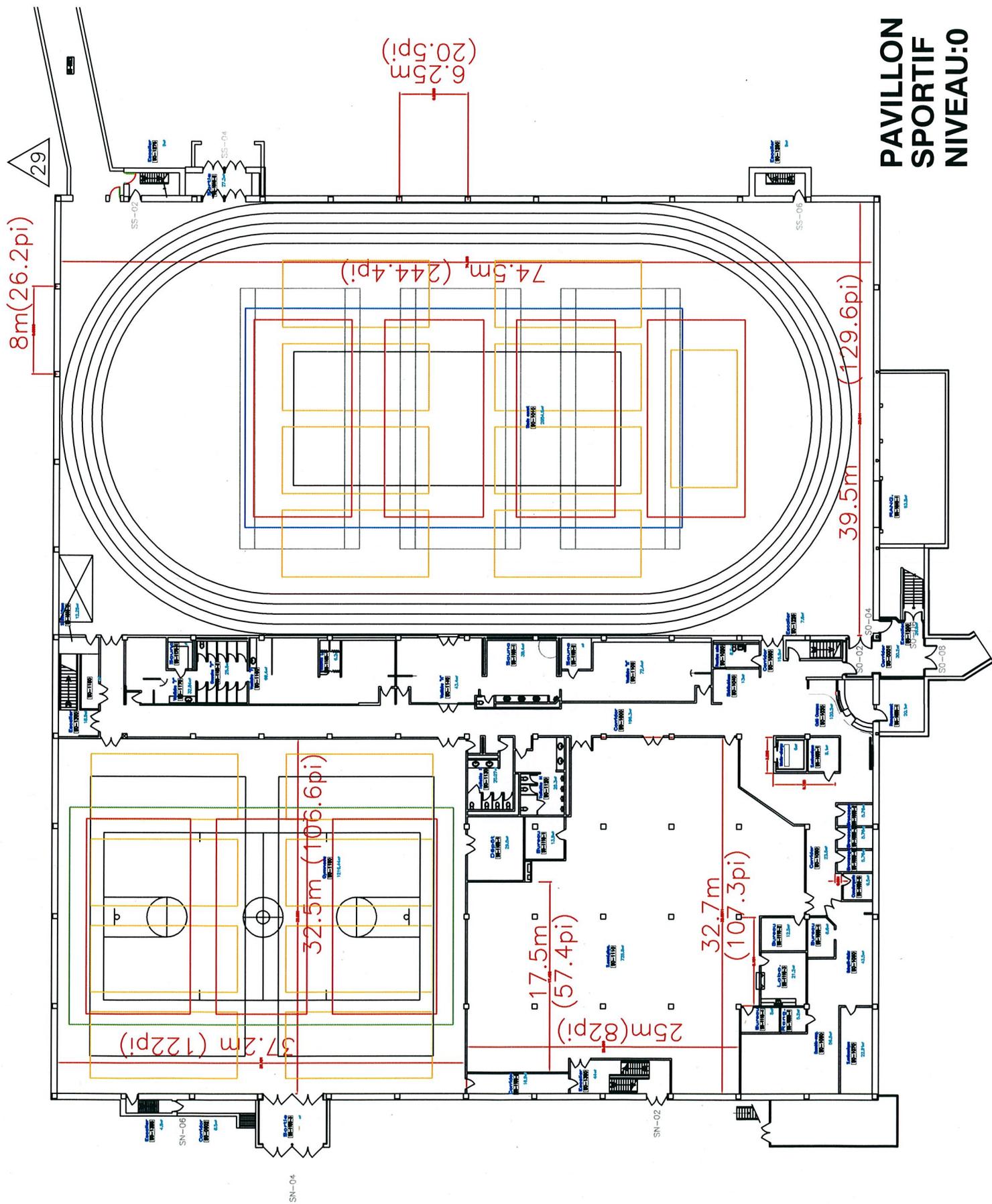
L'étudiants-athlètes INUK s'engage à participer à au moins deux activités de financement et de promotion de son équipe.

En apposant ma signature à ce contrat, je confirme avoir pris connaissance des clauses de ce contrat, ainsi que du Code de conduite de l'étudiant-athlète de l'UQAC.

Signature du l'étudiant-athlète INUK : \_\_\_\_\_

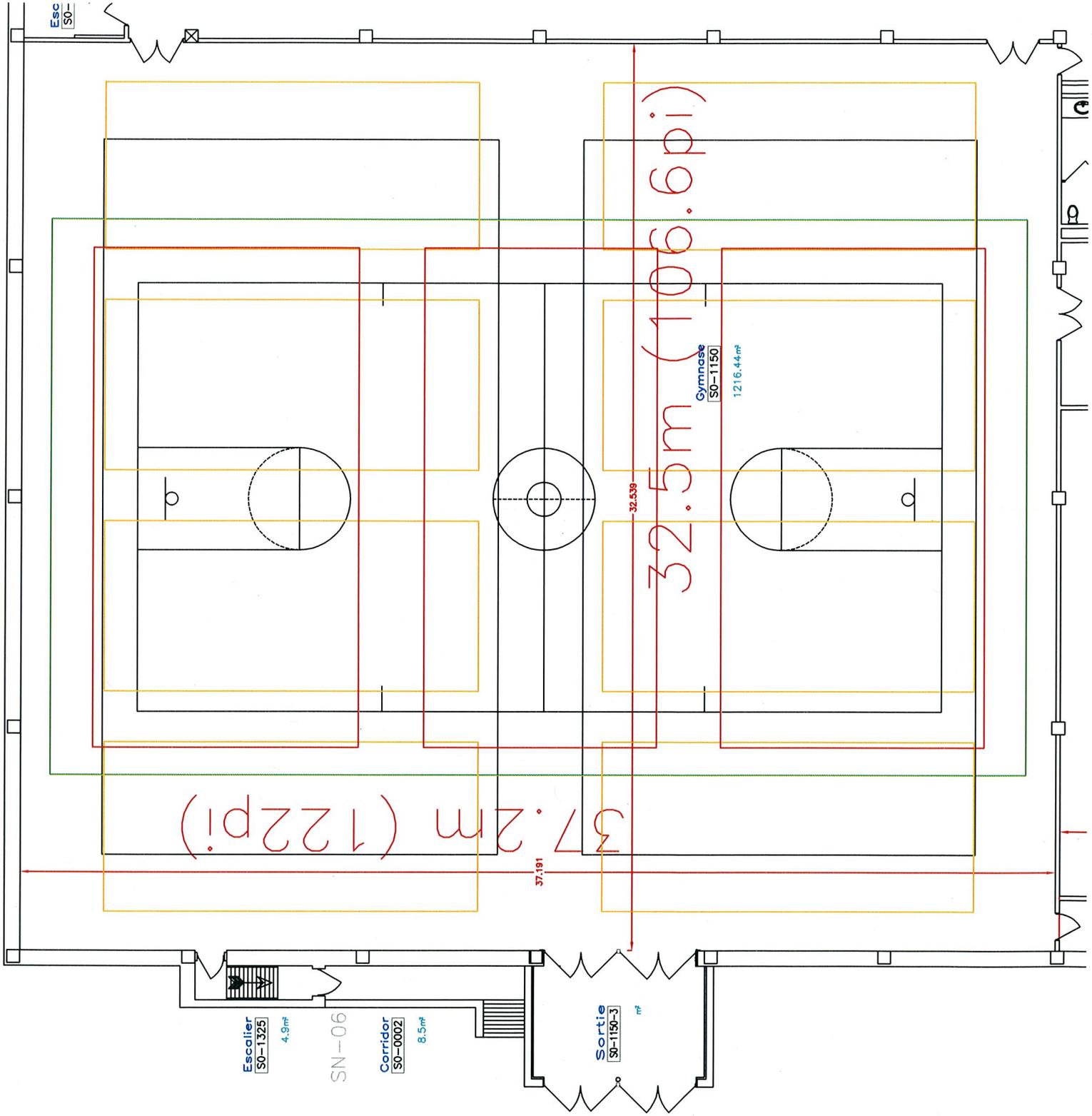
Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

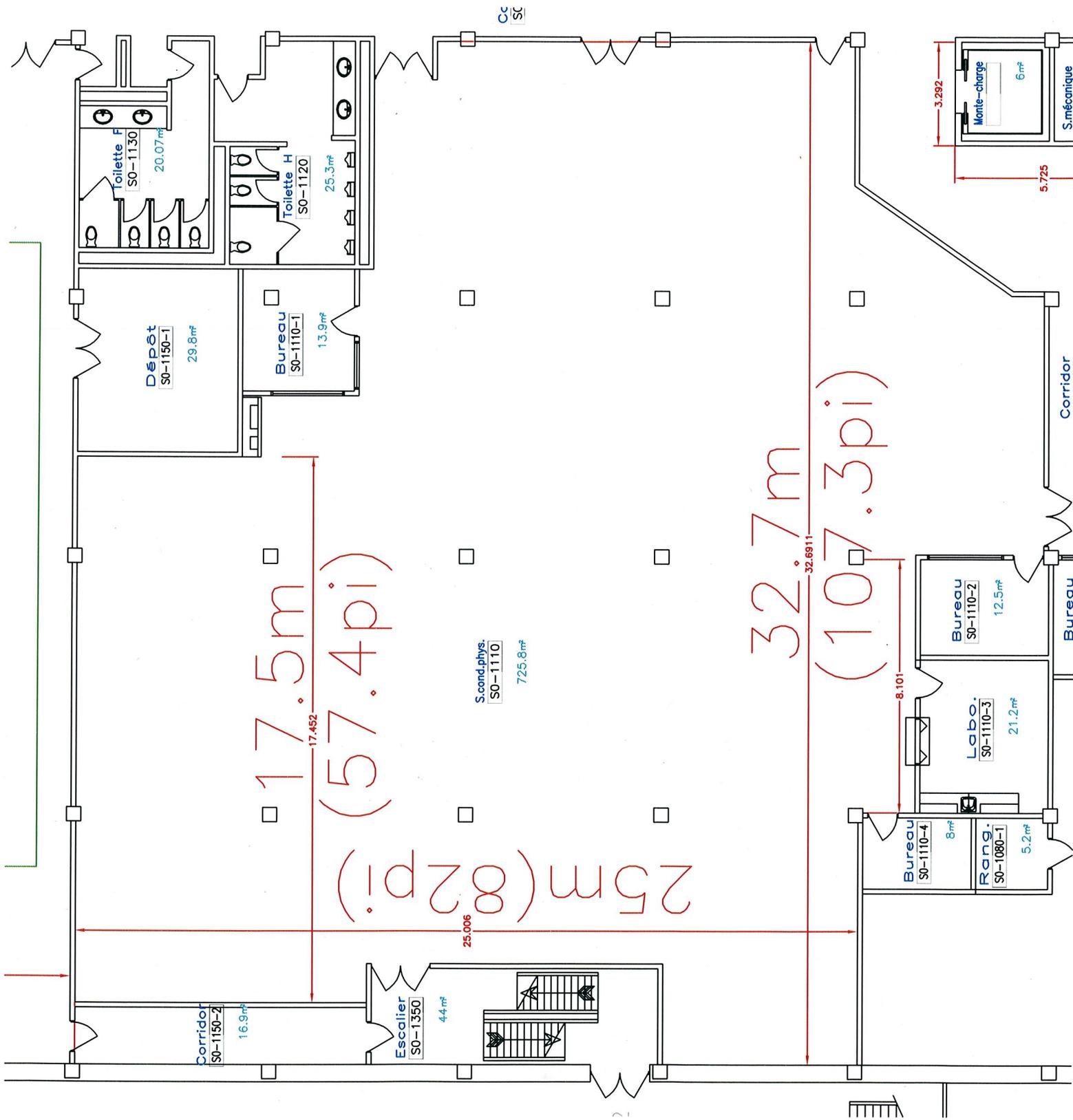
# PAVILLON SPORTIF NIVEAU:0











17.5 m  
(57.4 pi)

25 m (82 pi)

32.7 m  
(107.3 pi)

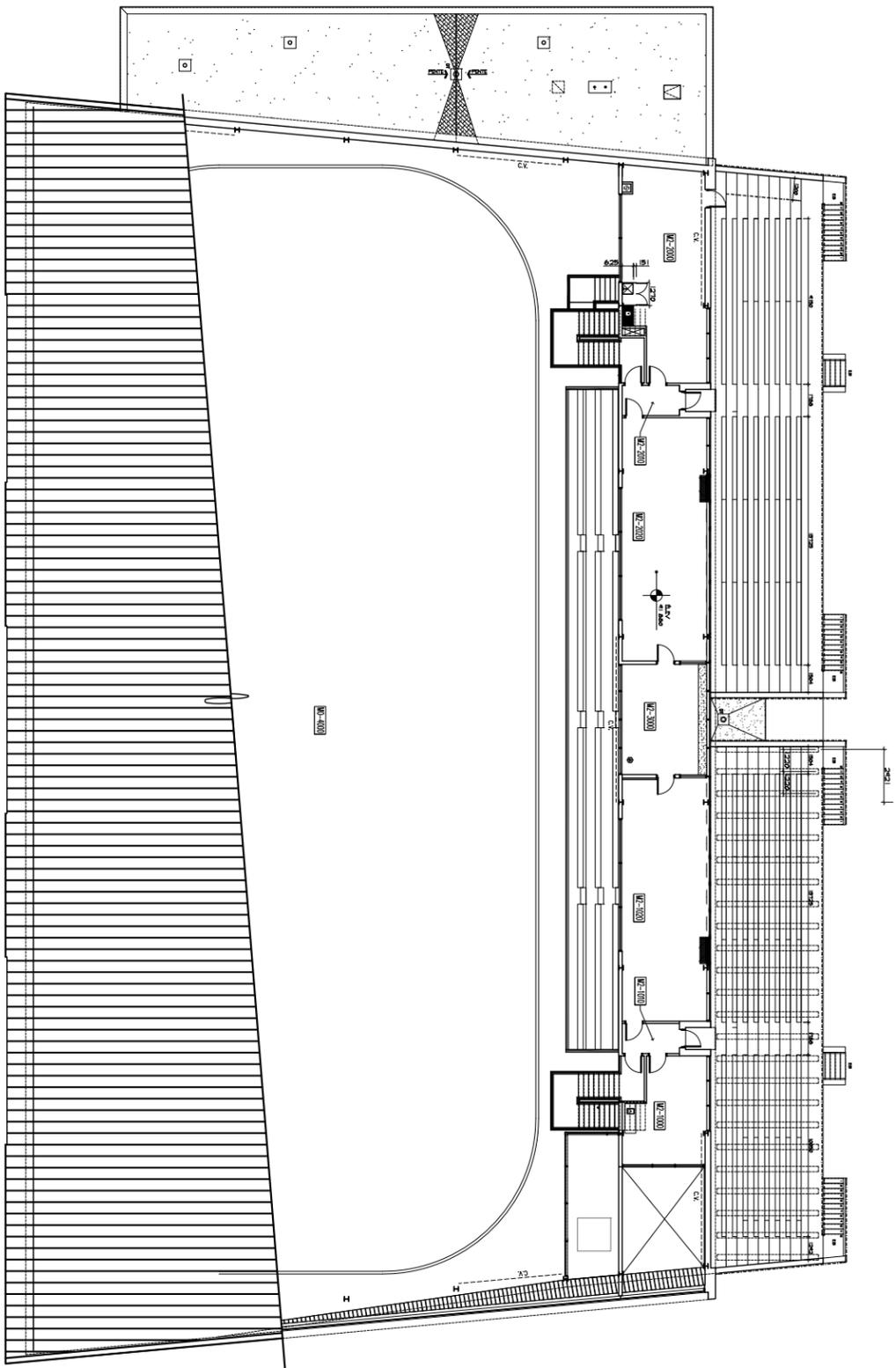
Cc SC

Corridor

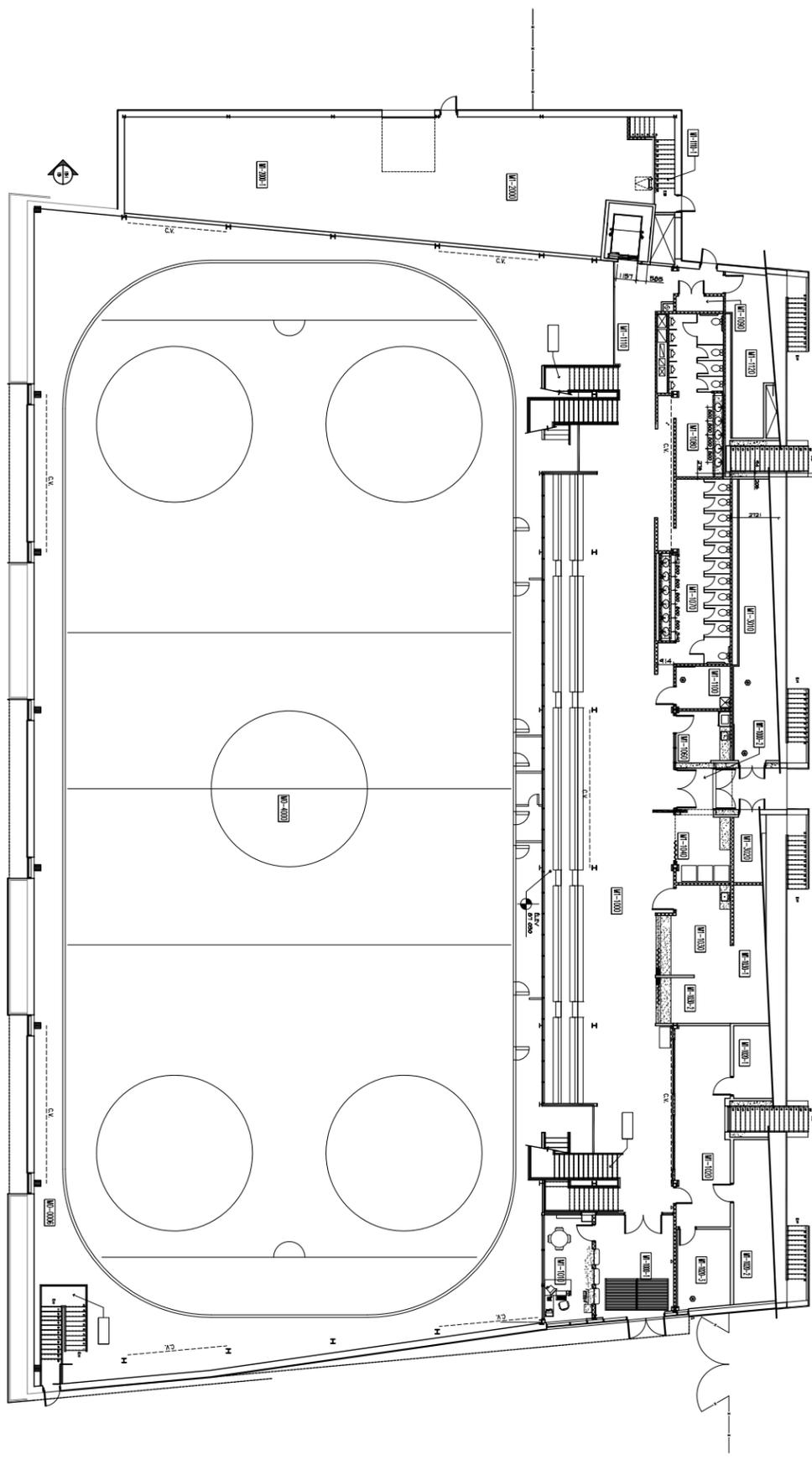
Bureau

Bureau

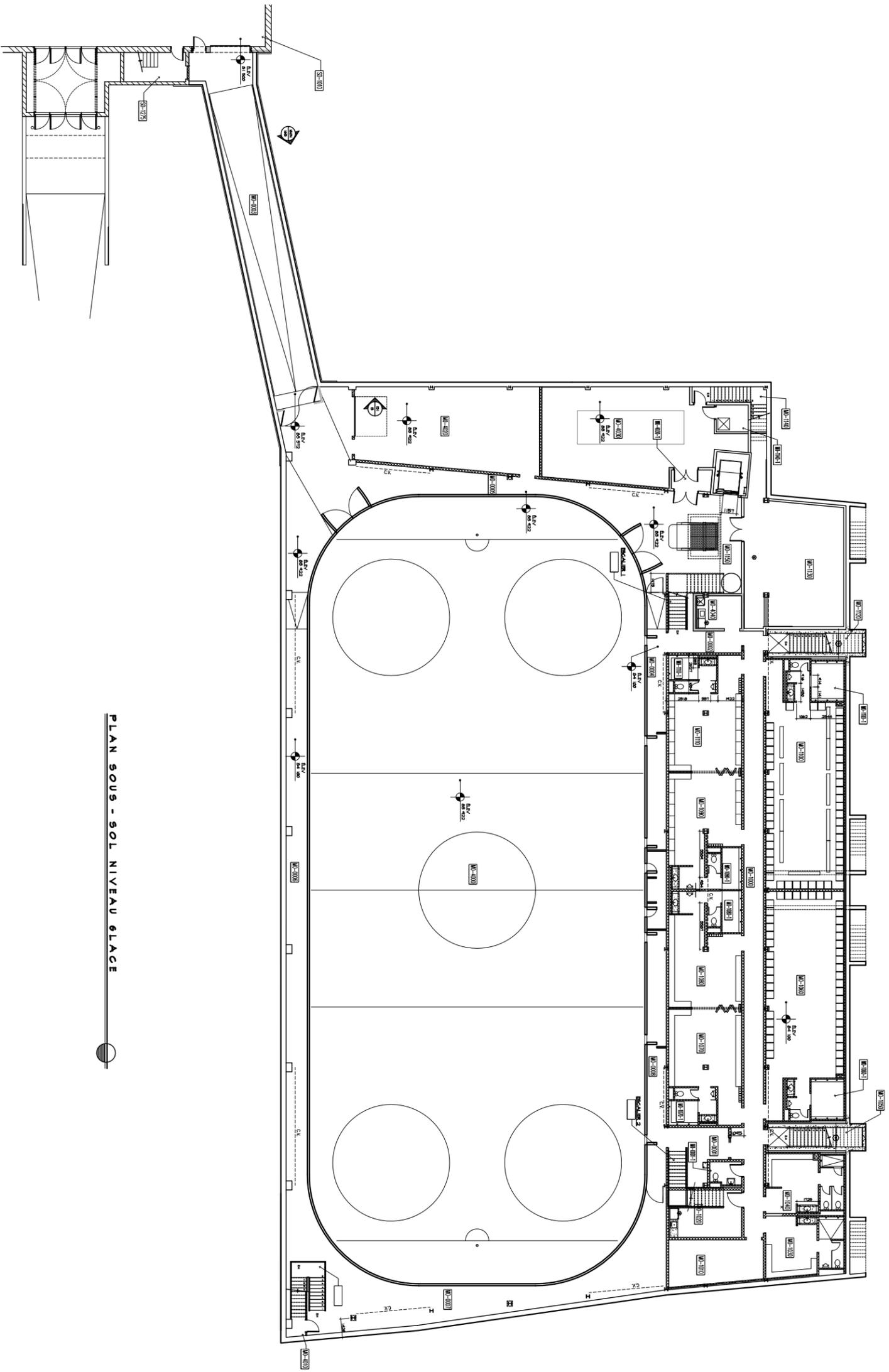
Corridor



PLAN ÉTAGE NIVEAU LOGES



U



PLAN 5005 - 501 NIVEAU GLACE

An aerial photograph of a sports complex. A large white arena is on the left, and a green synthetic field with yellow end zones is on the right. The field has 'MCCAC' written on the top yellow end zone and 'Lexus' on the bottom yellow end zone. A black rounded rectangle highlights the arena and field. To the left of the arena, there is a large parking lot with a sign that says 'Lexus' and 'MCCAC'. The surrounding area includes other buildings, parking lots, and roads.

Arena

terrain  
synthétique  
et piste  
d'athlétisme

